



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal**  
**du lundi 5 décembre 2011**

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2011**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des Commissions :**
  - 4.1 Rapport de la commission aménagement du territoire, mobilité concernant la liaison aéroport par le tram Grand-Saconnex – Ferney-Voltaire
  - 4.2 Rapport de la commission aménagement du territoire, mobilité concernant le Plan directeur cantonal
- 5. Projets de délibérations :**
  - 5.1 Crédit complémentaire de CHF 41'345.16 relatif à la réfection du chemin des Corbillettes
  - 5.2 Crédit complémentaire de CHF 21'237.51 relatif à la réalisation d'un éco-point à la rue Gardiol
  - 5.3 Crédit complémentaire de CHF 283'871.81 pour la rénovation de l'école et du bâtiment de la salle de gymnastique de La Tour
  - 5.4 Crédit complémentaire de CHF 1.45 relatif à l'éclairage public sur la rue Jo-Siffert et l'Impasse Colombelle
  - 5.5 Crédit complémentaire de CHF 49'497.73 relatif à l'acquisition d'un système de vidéosurveillance
  - 5.6 Ouverture d'un crédit de CHF 85'000.- pour l'étude des aménagements du chemin Jacques-Attenville
  - 5.7 Ouverture d'un crédit de CHF 228'000.- relatif à la nouvelle alimentation en chauffage et au remplacement des pompes et circulateurs du Centre de voirie, horticole et de secours
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Route des Nations et autres grands travaux**
- 8. Réponses aux suspens du Conseil municipal**
- 9. Questions des Conseillers municipaux**
- 10. Propositions des Conseillers municipaux**
- 11. Motions**
- 12. Résolutions**
  - 12.1 Résolution concernant la liaison aéroport par le tram Grand-Saconnex – Ferney-Voltaire
  - 12.2 Résolution concernant le Plan directeur cantonal
- 13. Communications et divers**

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) – Alexandre BÖHLER (PLR) – Gérard BISE (VERTS) – Laurence BURKHALTER (SOC) – Nadja BURKHARDT (PDC) - Christophe CHOLLET (UDC) – Pierre ECKERT (VERTS) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Laurent JIMAJA, Secrétaire, (VERTS) – Olivier LEGERET (PLR) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Ivan MANOLA (PLR) - Lisa MAZZONE (VERTS) — Eliane MICHAUD ANSERMET (UDC) – Antoine ORSINI (PLR) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Michel POMATTO, Président a.i. (SOC), –Sandra PORTIER (GAG) - Eric STEINER (PLR)

Excusés : MM. Eric PORTIER, Président (GAG) – Raymond CHABRY (PLR) - Philippe METTRAL (PDC)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire  
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative,  
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste Conseil municipal

\*\*\*

Le Président a.i. annonce le décès de M. Jean-Pierre KÖHLER, personnalité sur la commune et chauffeur bénévole durant plusieurs années. Au nom du Conseil municipal, il présente ses condoléances à la famille.

Le Président a.i. propose une modification de l'ordre du jour, avec l'ajout des points 4.3 – Rapport de la Commission des finances, 4.4 et 4.5 – Rapports de minorité de Mme MAZZONE.

**Cette proposition est acceptée par 18 « oui » et 3 « non ».**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2011**

Page 219 : concernant sa question sur les mesures prises au Pommier pour les jeunes, Mme MAZZONE demande le rajout du mot « infrastructures ».

**Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Courrier reçu :

M. JIMAJA donne lecture du courrier non daté de M. ECKERT concernant la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2011 (*annexe 1*).

Représentations du bureau :

- Inauguration de l'arbre de l'ancien Conseiller administratif, M. Arthur PLEE
- 30 ans de Palexpo
- Inauguration du Grand Salon du Santon de Provence
- Inauguration du Salon de la bougie
- Automnales
- Fête des Tambours du Lion
- Inauguration de la patinoire
- Soirée de la Sainte-Barbe

Conseil municipal de novembre 2011 :

Le bureau se permet de rappeler aux membres du Conseil municipal que les propos tenus lors des commissions sont soumis au secret. Il n'y a donc pas de raison de rapporter les propos d'une personne dans le cadre du Conseil municipal.

**3. Communications du Conseil administratif**

**Communications de M. COMTE :**

Urbanisme : le Conseil administratif vient de recevoir un dossier de la part du DCTI concernant un projet de modification de zone à la route François-Peyrot. Il s'agit du toilettage des zones pour la région de Palexpo, qui est encore en zone agricole et une partie de l'autoroute en zone villas. Il faut donc faire correspondre ces zones à la situation existante. Le Conseil municipal sera consulté en début d'année prochaine.

Mobilité : le Conseil administratif a obtenu l'accord de principe de l'Etat de Genève pour aider la commune à réaliser une nouvelle liaison de mobilité douce entre le chemin Riant-Bosquet et la passerelle du Lumion. Ce cheminement emprunte une parcelle de l'Etat, actuellement fermée, qui longe la route François-Peyrot. Une demande en procédure accélérée va être déposée.

Routes : M. COMTE remercie la commune de Vernier qui est intervenue auprès de la DGM pour demander que la sortie du parking de Balaxert, côté Grand-Saconnex, soit facilitée. Actuellement, il faut faire un détour soit par le carrefour du Bouchet, soit par le quartier du Marvelet qui n'est pas prévu à cet effet. Il espère que la DGM accueillera favorablement un aménagement qui permettra de rejoindre Le Grand-Saconnex par les voies les plus rapides.

Environnement : les éco-points ont été équipés d'un double autocollant (l'un qui rigole, l'autre qui ne rigole pas), pour rappeler les heures et jours d'ouverture ainsi que l'interdiction de déposer un quelconque objet en dehors des bennes.

**Communications de Mme BÖHLER :**

Patinoire : 500 personnes ont profité de la patinoire le premier week-end. Tout un programme s'est mis en place, avec des entraînements avec le Genève-Servette hockey club et d'autres groupes. Des plages horaires ont été réservées aux enfants des écoles du Grand-Saconnex.

Accueillantes familiales : le dossier a enfin abouti. Le Groupement des communes de la rive droite du lac s'est mis d'accord et la nouvelle infrastructure devrait voir le jour dans peu de temps. Elle sera basée à Versoix. Les buts de l'association qui va être créée seront, entre autres :

- le développement de l'accueil familial
- la collaboration entre parents placeurs et les accueillantes familiales
- un soutien administratif aux accueillantes familiales
- un contact avec les autorités communales, cantonales et professionnelles en rapport avec la petite enfance.

L'idée est surtout de mettre ensemble les familles (matching), de prévoir une caisse centrale pour éviter que les accueillantes familiales aient à s'occuper de ces problèmes et les accompagner.

Les avantages de ce nouveau système sont qu'il n'y a pas d'obligation de dates de vacances (qui sont payées), qu'il n'y a pas un non-choix sur les enfants et surtout, qu'il couvrira les enfants jusqu'à 12 ans et non pas 4 ans comme cela se fait ailleurs.

Rapport sur les inégalités territoriales dans le canton de Genève et la politique de cohésion sociale en milieu urbain : ce rapport de 80 pages donne quelques chiffres intéressants pour Le Grand-Saconnex. Ces chiffres devront être réétudiés et les données ajustées en fonction de ce qui se passe localement.

Par exemple, aucune mention n'est faite du centre de requérants d'asile (140 places), des deux EMS (115 places) et deux foyers qui accueillent des personnes en difficulté. L'étude ne semble pas avoir pris en compte les résidences attachées à des missions diplomatiques. Il y en a au moins deux au Grand-Saconnex mais la commune n'a aucun détail sur le revenu de ces personnes, ce qui fausse les données.

Les deux plus grands secteurs de la commune sont la Tour et le Pommier, qui à eux seuls représentent 55 % de la population. Les secteurs du Jonc, de Palexpo et du Pommier ont le plus de jeunes alors que la Tour a le plus d'aînés. D'après ce rapport, la zone des organisations internationales serait précaire !

Par ailleurs, les Saconnésiens sont trop gros, par contre les enfants ont nettement moins de caries.

Le Conseil administratif va réétudier ce rapport, d'abord avec le centre d'analyse territoriale des inégalités, ensuite quelques éléments seront repris avec les collaborateurs du Centre d'action social et enfin avec la commission des affaires sociales, culture, sports.

#### **Communications de M. FAVRE :**

APM : le Conseil administratif félicite Mme ISSOM qui a terminé avec succès ses examens. Elle pourra rentrer dans les rangs avec le titre d'agente de police municipale.

Sécurité : le 7 décembre prochain, un cortège protestant contre l'armée turque défilera des Bastions à la place des Nations. Une manifestation se poursuivra durant deux ou trois jours à la place des Nations.

Bâtiments :

Aton : le bâtiment arrive au rez sur dalle et les travaux se passent bien.

Ecole Place : il y a eu quelques soucis sur les forages. Des tests ont été effectués sur la partie arrière qui recevra la nouvelle construction, mais ils ne sont pas garantis et doivent être refaits, ce qui crée un peu de retard.

Par contre, le planning est respecté pour l'intérieur du bâtiment, dont la démolition est réalisée à 50 %. Tous les travaux dans le préau sont terminés au niveau des infrastructures.

**4. Rapports des commissions :**

4.1 Rapport de la commission aménagement du territoire, mobilité concernant la liaison aéroport par le tram Grand-Saconnex – Ferney-Voltaire

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la commission aménagement du territoire, mobilité concernant le Plan directeur cantonal

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

Elle ajoute qu'après la fin des débats en commission, des articles ont paru dans les journaux concernant le déplacement de la caserne des pompiers et du rapprochement entre le SIS et le SSA. Il semblerait que Palexpo et Arena contribueront à payer la facture.

La commission n'en a pas du tout parlé. Après avoir recherché dans le Plan directeur cantonal, elle a enfin trouvé une petite ligne sibylline qui dit « le SIS sera déplacé sur la rive droite à proximité de l'Aéroport International de Genève ».

Elle souhaite interpeller le Conseil municipal pour que d'une manière ou d'une autre, ce projet soit intégré à ses travaux. Il serait temps de le présenter en commission de l'urbanisme. Elle est étonnée de lire un tel avancement du dossier dans les journaux.

Mme BÖHLER aimerait rassurer Mme MAMIN-TISSOT. Un projet de délibération a été déposé devant le Conseil municipal de la ville de Genève pour l'étude du projet. Pour le moment, il s'agirait d'installer cette nouvelle caserne dans une partie de la halle 7, avec sortie sur l'aéroport. Elle n'a jamais entendu dire que l'Arena paierait quoique ce soit. Palexpo participera en mettant à disposition des locaux, mais c'est surtout l'aéroport qui paiera une partie, sous une forme ou sous une autre.

Il est trop tôt pour présenter ce dossier, les choses changeant pratiquement à chaque séance. Dès qu'il y aura des choses plus concrètes, elle en informera le Conseil municipal.

4.3 Rapport de la commission des finances relatif aux dépassements de crédits d'investissement

Mme MICHAUD ANSERMET, rapporteur a.i., donne lecture de son rapport.

4.4 Rapport de minorité de Mme Lisa MAZZONE concernant le tram Grand-Saconnex

Mme MAZZONE donne lecture de son rapport.

4.5. Rapport de minorité de Mme MAZZONE concernant le Plan directeur cantonal

Mme MAZZONE donne lecture de son rapport.

**5. Délibérations :**

5.1 Crédit complémentaire de CHF 41'345.16 relatif à la réfection du chemin des Corbillettes

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER explique qu'à la fin de cette année, la commune souhaite boucler 18 crédits d'investissement. Cela ne peut se faire qu'après une année blanche dans les paiements, soit entre 18 et 24 mois après la fin des travaux.

12 dossiers concernent des moins dépensés pour un total de CHF 259'000.-. Un dossier se monte à CHF 0,-, ce qui signifie que la commune a dépensé exactement le montant voté.

Les 5 derniers dossiers concernent des trop dépensés, pour un total de CHF 252'000.-. Ces dépassements doivent être votés ce soir.

Deux gros crédits restent ouverts mais la commune attend encore un subside de l'Etat pour un montant total de CHF 750'000.-.

Concernant le chemin des Corbillettes, il s'agit d'un dossier partagé entre les communes du Grand-Saconnex, de Vernier et de Meyrin. Le premier crédit d'étude a été voté le 28 avril 1986. Les travaux ont commencé en septembre 1995. Les dépassements concernent les dernières opérations foncières à boucler et des frais complémentaires d'études de notaires. Il y a eu surtout des problèmes avec les grilles et les regards des cheminées de visite des canalisations d'eau claire. Il a fallu longtemps pour trouver une solution qui a été mise en place récemment.

La parole n'étant pas demandée, M. JIMAJA donne lecture de la délibération :

*Sur proposition du Conseil administratif,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*décide*

***par 21 « oui », soit à l'unanimité des membres présents***

1. *d'accepter le coût définitif pour la réfection du chemin des Corbillettes de CHF 2'216'345.16 supérieur de CHF 41'345.16 à l'estimation,*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 41'345.16 pour couvrir ce dépassement,*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 11 septembre 1995 au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous le poste 62.331 au 31.12.2011.*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.2 Crédit complémentaire de CHF 21'237.51 relatif à la réalisation d'un éco-point à la rue Gardiol

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER explique que les dépassements concernent principalement l'installation de caméras de vidéosurveillance et de containers à habits.

La parole n'étant pas demandée, M. JIMAJA donne lecture de la délibération :

*Sur proposition du Conseil administratif,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide**

**par 21 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,**

1. *d'accepter le coût définitif pour la réalisation d'un éco-point à la rue Gardiol supérieur de CHF 21'237.51 à l'estimation,*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 21'237.51 pour couvrir ce dépassement,*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 18 février 2008 au moyen d'annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 72.331 jusqu'en 2012,*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.3 Crédit complémentaire de CHF 283'871.81 pour la rénovation de l'école et du bâtiment de la salle de gymnastique de La Tour

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER explique qu'après le vote du premier crédit, trois crédits complémentaires ont été votés. Malgré cela, un rapport de la commission des bâtiments de mars 2007 annonçait déjà un autre dépassement de CHF 172'500.- suite à des dégâts d'eau et des équipements complémentaires imprévus. Le dépassement total représente 2,25 % du crédit total.

M. ECKERT confirme que la commission des bâtiments s'est rendue sur place car il y avait différents problèmes, dont le chauffage dans la cave.

Concernant les dégâts d'eau, Mme GIROD demande pourquoi l'assurance n'a remboursé que CHF 15'000.- sur le total de CHF 41'000.-.

Mme BÖHLER devant consulter le dossier, elle répondra à la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, M. JIMAJA donne lecture de la délibération :

*Sur proposition du Conseil administratif,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide**

**par 19 « oui » et 2 abstentions,**

1. *d'accepter le coût définitif pour la rénovation de l'école et du bâtiment de la salle de gymnastique de la Tour supérieur de CHF 283'871.81 à l'estimation,*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 283'871.81 pour couvrir ce dépassement,*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 23 mai 2005 au moyen d'annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 21.331 jusqu'en 2034.*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.4 Crédit complémentaire de CHF 1.45 relatif à l'éclairage public sur la rue Jo-Siffert et l'Impasse Colombelle

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER regrette de devoir déposer un crédit complémentaire pour ce montant, le dépassement étant de 0,003 %.

M. ECKERT se demande pourquoi le Conseil municipal n'a pas voté CHF 40'000.- de crédit initial.

La parole n'étant plus demandée, M. JIMAJA donne lecture de la délibération :

*Sur proposition du Conseil administratif,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*décide*

**par 20 « oui » et 1 abstention,**

1. *d'accepter le coût définitif pour l'éclairage public sur la rue Jo-Siffert et l'impasse Colombelle supérieur de CHF 1.45 à l'estimation,*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1.45 pour couvrir ce dépassement,*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 25 mai 1997 au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous le poste 62.331, au 31.12.2011,*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.5 Crédit complémentaire de CHF 49'497.73 relatif à l'acquisition d'un système de vidéosurveillance

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER explique qu'il s'agit d'une décision importante prise au Grand-Saconnex, puis dans beaucoup d'autres communes, de se lancer dans l'acquisition de système de vidéosurveillance. Ce dossier remonte à décembre 2006.

Les dépassements sont surtout dus à des caméras qui n'avaient pas été prévues au départ, notamment à la place de Fête, à l'éco-point de la place de Carantec et à l'éco-point du Jonc. Ces prestations complémentaires ont été discutées en commission de l'environnement.

M. ECKERT signale que les Verts voteront contre ces dépassements, par cohérence avec leur position de l'époque.

Il lui semblait que dans les crédits d'investissements pour les éco-points, l'équipement pour la vidéosurveillance était inclus.

Mme BÖHLER le confirme, mais dans ces deux-cas, cela n'a pas été fait. Par ailleurs, il n'y a pas eu de crédit du tout pour la place de Fête.

Mme BURKHALTER relève que le commissaire socialiste a refusé cette délibération en commission, d'une part en raison du pourcentage élevé du dépassement et d'autre part, par choix politique, les socialistes s'étant opposés à l'époque à l'installation de caméras de surveillance. Les autres membres de la section socialiste le suivront dans son vote.

La parole n'étant plus demandée, M. JIMAJA donne lecture de la délibération :

*Sur proposition du Conseil administratif,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*décide*

**par 12 « oui », 8 « non » et 1 abstention,**

1. *d'accepter le coût définitif pour l'acquisition d'un système de vidéosurveillance supérieur de CHF 49'497.73 à l'estimation,*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 49'497.73 pour couvrir ce dépassement,*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 11 décembre 2006 au moyen d'annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 08.331 jusqu'en 2012,*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.6 Ouverture d'un crédit de CHF 85'000.- pour l'étude des aménagements du chemin Jacques-Attenville

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE explique que cette proposition d'étude concerne la partie du chemin Jacques-Attenville entre le chemin du Pommier et le chemin de l'Erse. Cela fait un certain temps que les demandes des habitants se font pressantes pour qu'un aménagement soit prévu sur ce chemin. Il s'agit de modérer le trafic, d'améliorer la mobilité douce, de limiter le plus possible le trafic de transit dont une partie s'est reportée depuis la fermeture de la rue Giacometti et d'améliorer toutes les infrastructures qui sont vétustes (SIG et canalisations).

Le montant de CHF 85'000.- comprend les honoraires d'ingénieurs civils, du géomètre et d'un architecte-paysagiste, pour réaliser les prestations d'avant-projet, de projet définitif et d'aller jusqu'à l'autorisation de construire. Par la suite, une demande de crédit de construction sera présentée au Conseil municipal.

M. BALMER MASCOTTO aimerait savoir dans quelle direction va cette étude. Est-ce que par une hypothèse folle, elle irait jusqu'à une zone de rencontre ? Ou s'agit-il simplement d'y mettre un trottoir rectiligne comme d'habitude ?

M. COMTE répond que toutes les possibilités d'aménagement du chemin doivent être évoquées avec le mandataire.

M. ECKERT remarque que quelques éléments du cahier des charges figurent dans l'exposé des motifs. Est-ce que M. COMTE peut en dire plus ? Est-ce que le gabarit de la route sera conservé ? Est-il possible d'avoir une estimation du coût final des travaux ?

M. COMTE n'a aucune idée du coût des travaux, même très sommaire. En ce qui concerne le cahier des charges, la commune est très limitée par la largeur assez variable du chemin. L'étude est vraiment destinée à évaluer toutes les possibilités pour qu'un chemin de quartier qui devrait être réservé à des riverains soit le plus abouti possible.

M. ECKERT pense que l'on ne peut pas faire tout et n'importe quoi et qu'il faudra quand même donner un cahier des charges. Il faut fixer un gabarit, garder une circulation dans les deux sens, etc. Il ne pense pas que l'on puisse laisser au mandataire une liberté totale.

M. COMTE est d'avis que si une bonne solution s'imposait, avec une partie en sens unique, il faudrait la prendre en considération. Aujourd'hui, la question est simple : limiter au maximum le trafic de transit sur ce chemin de manière paysagère. Il faut encourager la mobilité douce. L'enjeu est simple dans ce chemin.

Mme GIROD aimerait savoir de quelle partie il est question. Si elle ne se trompe pas, la partie entre le chemin Sarasin et le chemin du Jonc est déjà aménagée.

M. COMTE répond que le projet concerne la partie du chemin entre le chemin du Pommier et le départ du chemin de l'Erse.

Mme MAZZONE aimerait savoir si dans le projet d'étude sera incluse la réflexion sur la possibilité de rejoindre à vélo le quartier du Pommier depuis le chemin Attenville.

M. COMTE rappelle qu'aujourd'hui cette liaison cyclable existe déjà. Elle devra être prolongée par le chemin de la Charrue et passera ensuite au travers du Marais.

M. EYA NCHAMA demande si le piéton sera pris en considération, car actuellement, il est très difficile de traverser à pied.

M. COMTE répond qu'un des enjeux majeurs sur ce chemin est de trouver une circulation piétonne agréable, confortable et sûre.

Si ce crédit est accepté ce soir, M. COMTE propose de revenir rapidement avec le mandataire avec quelques esquisses, pour que soient fixés les premiers enjeux majeurs avec la commission aménagement du territoire, mobilité.

M. ECKERT conclut qu'il est vrai que l'aménagement de ce chemin est dans l'air depuis très longtemps. Il est dans état relativement chaotique mais il fallait attendre la fin des travaux du quartier du Pommier pour s'engager dans la réfection de ce chemin. Il peut soutenir ce crédit d'étude en utilisant les directions proposées ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. JIMAJA donne lecture de la délibération :

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*décide*

**par 21 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,**

1. *d'approuver l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 85'000.- pour l'étude des aménagements du chemin Jacques-Attenville ;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 85'000.- ;*
3. *a) en cas de réalisation, d'intégrer ces frais d'études au crédit correspondant,*  
*b) en cas d'abandon de cette réalisation, d'établir une nouvelle délibération pour fixer les modalités d'amortissement.*

5.7 Ouverture d'un crédit de CHF 228'000.- relatif à la nouvelle alimentation en chauffage et au remplacement des pompes et circulateurs du Centre de voirie, horticole et de secours

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. FAVRE rappelle que la commission des bâtiments s'était réunie le 7 mars 2011 pour voir comment remplacer la chaudière à bois qui, il y a 20 ans, était la première du canton, l'idée étant la valorisation du bois de forêt.

Au Grand-Saconnex, comme à Carouge et en ville de Genève, les particules fines sont élevées. Cela impliquait de remettre en condition le filtre à particules de la chaudière, qui se chiffrait à CHF 100'000.-. La commission avait demandé des variantes, qui se dirigeaient plutôt vers le chauffage à distance. Dans le dernier numéro des SIG, il y a une très belle explication sur ce qu'est le chauffage à distance, avec la liaison qui regroupe les Cheneviers et la centrale à gaz du Lignon.

Suite à ces explications, la commission souhaitait l'étude de cette variante. Mais les SIG ne voulaient pas raccorder le CVHS car il fallait venir de l'autoroute et cela coûtait près d'un demi-million de francs pour les fouilles et les tracés. En investigation plus fine, une liaison était possible sur Palexpo. Les contacts ont été pris avec Palexpo et les SIG qui ont accepté cette variante, présentée lors de la commission équipements publics du 8 novembre dernier. La commission a demandé au Conseil administratif d'aller de l'avant dans les négociations avec les SIG.

M. FAVRE présente à l'écran la liaison entre Palexpo et le CHVS, soit 125 m., ainsi que le devis.

Cette nouvelle variante avec un chauffage à distance permettra de n'avoir plus qu'une seule énergie utilisée pour l'ensemble des deux chaudières actuellement en service au CHVS.

Mme MAZZONE demande si le taux de particules fines interdit maintenant les particuliers d'installer une chaudière à pellets sur le territoire.

M. FAVRE sait que cela a été évoqué. Le bâtiment de la CODA a été équipé d'un filtre à particules particulier en lien avec la zone rouge du Grand-Saconnex.

M. BALMER MASCOTTO relève que dans le texte il est parlé d'une « offre » des SIG. Ailleurs, il est évoqué le terme de « convention » entre la commune et les SIG.

Il demande si ce soir le Conseil municipal vote le projet ou si tout est déjà réglé et le contrat signé avec les SIG.

M. FAVRE explique que la commune a signé une convention avec les SIG, qui garantit un taux mensuel de charges de chauffage. Il rappelle que la commission avait demandé au Conseil administratif d'aller de l'avant et de faire les démarches auprès des SIG.

M. BALMER MASCOTTO comprend donc que le Conseil municipal vote un crédit qui est déjà dépensé.

M. FAVRE répond par la négative. Rien n'a encore été commandé. Le contrat avec les SIG ne concerne que les charges mensuelles, qui seront moins importantes que les charges actuelles de bois et de gaz.

M. ECKERT confirme que la commission avait demandé d'aller de l'avant et cela aurait pu être mentionné dans les considérants, ce qui aurait aidé à la discussion. Le chauffage à distance est une variante intéressante. Cela n'existe pas encore sur la commune à part à Palexpo. Le désavantage du chauffage à distance est que l'on paie une charge qui n'est pas réellement dépendante de l'énergie que l'on utilise. Cela n'incite pas réellement à faire des économies d'énergie ou à mieux isoler le bâtiment, même si le CVHS est relativement difficile à isoler. Les charges de fonctionnement avec le chauffage à distance seront inférieures à la variante « gaz ».

La parole n'étant plus demandée, M. JIMAJA donne lecture de la délibération :

*Sur proposition du Conseil administratif,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide**

**par 21 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,**

1. *de procéder à la mise en œuvre de la nouvelle alimentation en chauffage et au remplacement des pompes et circulateurs du Centre de voirie, horticole et de secours (CVHS)*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 228'000.- au Conseil administratif,*
3. *de comptabiliser la dépense de CHF 228'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif,*
4. *d'amortir la dépense de CHF 228'000.- en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 08.331, de 2012 à 2021,*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 228'000.- .*

**6. Propositions du Conseil administratif :**

M. COMTE demande aux Présidents de commissions de rejoindre le Conseil administratif pour fixer des dates de commissions qui seront communiquées en fin de séance.

M. COMTE propose que la commission aménagement du territoire, mobilité se réunisse pour étudier un projet de mutation et d'échange parcellaires entre un propriétaire privé et la commune, au 11, chemin A.-Vilbert. M. COMTE présente à l'écran ce projet.

**7. Route des Nations et autres grands travaux :**

Concernant le tram, M. COMTE indique que le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat pour que l'Etat active la planification et les études pour la réalisation du tram Grand-Saconnex. Cela rejoint les rapports émis par la commission.

Concernant la route des Nations, M. COMTE signale que les quelques geysers aperçus dans le cadre de sondages n'étaient pas dus aux poches d'eau qui existent dans la colline du Grand-Saconnex, mais à l'utilisation de machines à eau pour forer dans la mollasse.

**8. Réponses aux suspens du Conseil municipal :**

Question de M. EYA NCHAMA sur la partialité des décisions du Conseil administratif : M. COMTE répond que les décisions prises par le Conseil administratif ne sont pas partiales et sont toujours prises dans l'intérêt de la majorité de la population saconnésienne.

Question de M. POMATTO sur la possibilité que le Conseil administratif donne des réponses condensées au Conseil municipal : M. COMTE explique que le Conseil administratif donne volontiers des réponses condensées aux très nombreuses questions et propositions des Conseillers municipaux. Cependant, il est parfois utile de remettre les questions et propositions en perspective, puisque le Conseil administratif a souvent déjà répondu ou informé sur tel ou tel point et il est utile de le rappeler. Par ailleurs, toute une série de questions *terre-à-terre* ou pratiques pourraient être résolues en informant tout simplement l'administration. Le problème serait résolu plus vite et cela aussi permettrait de gagner du temps.

Question et proposition de M. BALMER MASCOTTO pour une couverture du préau de l'école Mairie : M. FAVRE explique que dans le cadre des contacts que la commune a eus avec le Département de l'instruction publique, ce dernier n'a jamais mentionné la nécessité de disposer d'un préau couvert, s'agissant d'un bâtiment utilisé de manière temporaire. Le DIP l'a encore confirmé par écrit récemment. M. COMTE signale à cet égard que l'école Place ne disposait pas non plus d'un véritable préau couvert. Le Conseil administratif est toutefois prêt à favoriser le confort des élèves et des enseignants et a donc demandé au Service de la voirie d'installer deux petites tentes pendant la mauvaise saison, tout en étant conscient qu'elles ne suffiront pas à abriter la totalité des enfants.

Question de M. POMATTO sur la suite à donner au projet Morillon-Parc : M. COMTE rappelle que concernant le PLQ, la commune y a fait opposition en date du 9 septembre 2009. Si le Conseil d'Etat entend la rejeter, celui-ci doit en saisir préalablement le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a donc écrit à la commune pour savoir si elle maintenait son opposition. La commune a maintenu son opposition par lettre recommandée, adressée au Président du Conseil d'Etat le 19 septembre 2011. La procédure en est actuellement au stade de l'opposition et le Conseil d'Etat doit soumettre ce dossier au Grand Conseil qui adoptera une résolution qui peut donc faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif, puis éventuellement auprès du Tribunal fédéral.

Question de Mme PERROTIN-DURET concernant les changements d'itinéraire des bus TPG : M. COMTE répond que la commune n'est pas consultée par les Transports publics genevois concernant les changements de parcours des lignes, qui sont de la responsabilité des TPG.

Question de Mme PERROTIN-DURET sur la possibilité d'obtenir une statistique des personnes de plus de 65 ans sur la commune : Mme BÖHLER informe qu'il y a 1'699 personnes âgées de 65 ans et plus (701 hommes et 998 femmes). Cela représente 14.3 % des Saconnésiens. En revanche, elle ne connaît pas le détail par quartier. Par ailleurs, le Conseil administratif n'a jamais fait de politique publique « par quartier » et ses actions visent toute la population saconnésienne, jeune ou âgée.

Question de M. POMATTO concernant l'ouverture des courriers en mairie : Mme BÖHLER rappelle qu'elle a déjà répondu deux fois sur ce point et ne reviendra pas sur ce qui a été dit.

Question de M. STEINER sur la possibilité d'informer la population qu'il n'y a pas de séance du Conseil municipal le 12 décembre : Mme BÖHLER signale que la rectification a été faite dans le GSI du mois de décembre. Elle signale cependant que M. STEINER avait déjà posé cette question avant le début de la séance, tant à elle-même qu'au Secrétaire général. Tous deux lui avaient alors déjà répondu.

Question de M. ECKERT concernant le remplacement d'une barrière à la campagne du Château : M. FAVRE informe que ces barrières ont été enlevées. Il y a maintenant un reliquat de chabouris sur le terrain privé qui n'appartient pas à la commune. Celles-ci seront enlevées lorsqu'une installation définitive sera mise en place par la régie en charge.

Proposition de M. POMATTO d'organiser des ramassages pour le pet et le verre dans les quartiers d'immeubles : M. COMTE indique qu'il n'est pas envisagé de mettre en place de nouvelles collectes pour le pet et le verre. En effet, la réalisation d'éco-points répartis de manière adaptée dans les divers secteurs de la commune a permis de mettre à disposition des Communiens des bennes enterrées rapprochées. Ces infrastructures coûteuses permettent aujourd'hui d'éviter d'engager de nouvelles dépenses.

Proposition de M. HULLIGER d'enlever le drapeau suisse au chemin Vilbert : M. COMTE informe que cela a été fait. Il relève qu'une intervention auprès de l'administration aurait permis de résoudre l'affaire plus rapidement.

Proposition de M. ECKERT de formuler clairement les délibérations sur les délégations de compétence : M. COMTE répond qu'il fera en sorte de libeller correctement les prochaines délibérations à ce sujet.

Proposition de M. HULLIGER de mettre en évidence un drapeau Suisse dans la salle des Commissions de naturalisation : Mme BÖHLER informe que des petits drapeaux de tables suisses sur deux socles seront mis à disposition de la commission.

Proposition de M. EYA NCHAMA de répondre favorablement à l'invitation de la Fédération genevoise de coopération d'aller voir sur place à quoi sont utilisés les Fonds : Mme BÖHLER signale que le Conseil administratif ne partage pas cet avis et fait confiance à la Fédération genevoise de coopération pour la sélection et le suivi des projets qu'elle soumet aux communes. Par contre, le Conseil administratif ne voit pas la valeur ajoutée d'un déplacement sur le terrain. Il pense que l'argent est mieux investi en l'attribuant directement aux projets plutôt que dans des voyages de prestige aux allures vacancières.

Proposition de M. BÖHLER de donner accès aux rapports d'activité des partis politiques à ceux qui les demandent et proposition de M. ORSINI de supprimer les subventions auxdits partis : Mme BÖHLER relève que toutes les discussions qui concernent les rapports et les subventions aux partis politiques sont du ressort du Conseil municipal. Cela ne concerne pas le Conseil administratif.

Quant à la proposition d'avoir accès à ces rapports d'activités, ceux qui le souhaitent peuvent en faire la demande formelle par écrit.

Proposition de Mme GIROD de reporter les informations concernant les commissions sur le site Internet de la commune : Mme BÖHLER relève que c'est une bonne suggestion et même si plusieurs intitulés parlent d'eux-mêmes, ce n'est pas forcément le cas pour toutes les commissions. Le site Internet sera donc complété sur ce point ces prochaines semaines.

Proposition de M. HULLIGER d'informer le Château de Penthes de ne pas utiliser les panneaux des sociétés communales pour sa publicité : M. FAVRE confirme qu'une affichette était en effet collée sur un des panneaux d'affichage communaux. Il s'agissait de publicité pour une entreprise de peinture. En composant le numéro qui figurait sur ladite publicité, on tombait de manière assez étonnante... au Château de Penthes... qui n'était au courant de rien ! Bref, l'affichette a été enlevée et tout le monde prévenu. A nouveau, une intervention auprès de l'administration aurait permis de résoudre l'affaire plus rapidement.

Proposition de M. HULLIGER d'informer le personnel communal de ne pas utiliser les lignes jaunes réservées au déchargement : M. FAVRE indique que les employés sont régulièrement rendus attentifs au respect des règles de circulation et de stationnement. Il arrive rarement que des infractions soient commises (comme un dépassement de vitesse), elles sont dans ce cas facturées aux fautifs. Dans le cas précis, les cases jaunes avec une croix servent au chargement-déchargement. Lorsque les services communaux doivent intervenir dans le mail du Pommier, ils sont le plus souvent forcés de parquer leurs véhicules à proximité immédiate. Si donc le véhicule communal se trouvait sur la case jaune, il ne s'agissait pas d'une infraction au sens où l'entend M. HULLIGER.

Proposition de M. ECKERT pour que l'attribution des locaux affectés à la culture soit étudiée en commission affaires sociales, culture, sports : M. FAVRE signale que c'est bien ce qui est prévu. C'est dans ce but que le Conseil administratif a attribué un mandat de pré-étude afin de connaître les surfaces à disposition, les volumes, les travaux envisageables, etc. Mais rien n'a été décidé à ce stade.

## **9. Questions des Conseillers municipaux**

Mme MAZZONE aimerait savoir combien de papillons « tous ménages » par année sont envoyés par l'administration. Elle demande s'il est pertinent d'envoyer à chaque manifestation des papillons alors que le GSI en fait déjà mention. Elle aimerait également connaître le coût d'impression et d'envoi de ces papillons. Elle demande si le bilan « atteinte à l'environnement – fréquentation » est concluant ou non.

Mme MAZZONE demande s'il est possible d'avoir un calendrier des commissions par semestre.

Mme PERROTIN-DURET aimerait savoir s'il est prévu de contrôler régulièrement la vitesse des automobilistes et des cyclomoteurs sur la route de Ferney dans le sens Ferney-Grand-Saconnex. Il faut rappeler que cette vitesse est limitée à 50 km/h au niveau du bâtiment Herz. Il semble qu'en dehors des heures de pointe, les gens roulent très vite.

Mme BURKHALTER relaye une question d'un habitant de la commune, qui demande s'il est possible d'enlever le gui qui envahit l'immense arbre majestueux situé en haut à gauche du chemin qui va de la place de Fête au château.

Mme BURKHALTER revient sur les propos de Mme BÖHLER concernant une association coordonnant les activités des accueillantes familiales. Elle demande si cette association réunit des structures existantes, telles que Supernounou à Versoix par exemple, ou est-ce une association indépendante de ce qui existe déjà. Elle aimerait savoir quelles sont les sept communes partenaires.

Mme BÖHLER répond qu'il s'agit des sept communes de la rive droite du lac (GCLRD). Cette nouvelle association est largement basée sur Supernounou. Il est d'ailleurs fortement question que l'association reprenne ce nom.

M. HULLIGER relève que le site Internet de la commune fait mention d'une recherche de chauffeurs bénévoles, Il demande si la commune en cherche toujours et si elle donne une réponse, positive ou négative, aux gens qui s'inscrivent.

Mme BÖHLER répond que la commune en cherche toujours et qu'en principe, les gens reçoivent une réponse. Elle n'a jamais entendu que des gens avaient été rejetés, sauf en cas d'ébriété...

M. ECKERT informe que la Ville de Genève a mis en place une action au sujet de l'utilisation d'un certain nombre de sociétés et de savoir si elles devaient remplir une charte sociale. Il demande si les sociétés que la commune utilise – que cela soit pour des services ou pour des mandats de constructions – sont soumises à une certaine charte sociale.

M. ECKERT demande si la commune demande à ces sociétés de remplir un cahier des charges environnemental et critères environnementaux avant de leur donner des adjudications de services.

Concernant les travaux au chemin des Crêts-de-Pregny, Mme MAMIN-TISSOT a constaté que les fouilles sont maintenant refermées. Cependant, un câble passe encore de candélabre en candélabre. Elle aimerait connaître la nature de ce câble et s'il sera enterré dans le futur.

M. JIMAJA revient sur certaines interventions faites à la séance du mois de novembre et pour bien les comprendre, il aimerait savoir si certains Conseillers municipaux ont eu accès aux rapports des partis politiques.

Mme BÖHLER répond par la négative. Cependant, ils y ont droit s'ils en font la demande. Elle précise qu'à part un ou deux rapports extrêmement courts, elle-même ne les a pas lus.

## **10. Propositions des Conseillers municipaux**

M. EYA NCHAMA relève le souhait de Mme MAZZONE de planifier les commissions sur 6 mois. Il explique que les séances de la commission des naturalisations ne peuvent pas être planifiées à l'avance. Elle est convoquée au fur et à mesure des dossiers qui arrivent.

Par contre, il aimerait qu'il soit très clair pour tout le monde que les commissions doivent être planifiées par les Présidents et par aucune autre personne.

Il propose donc que les Présidents des commissions coordonnent les commissions et que dans le cadre des commissions difficiles à planifier à l'avance, il y ait une consultation préalable avant de fixer une date.

Mme MICHAUD ANSERMET demande si le Conseil administratif pourrait demander au BPA de faire une étude sur la sortie du parc à chiens au Chapeau-du-Curé, qui est très dangereuse. Serait-il possible d'y aménager un passage-piéton ou un ralentisseur entre le portail du parc et l'école de la Tour ?

M. HULLIGER confirme qu'il a constaté qu'il y a souvent des voitures qui stationnent le long de la barrière située en face du parc à chiens. Ils'agit souvent de propriétaires de chiens qui vont les promener dans ce parc. Cela devient vraiment dangereux.

M. BALMER MASCOTTO relève deux problèmes récurrents concernant le cheminement piétonnier réservé aux écoliers qui permet le passage de l'école provisoire de l'Ancienne-Mairie à l'école du Village, passage avec des pieds peints qui longe l'éco-point et qui tourne derrière le bâtiment des Délices.

Le premier, c'est que malheureusement, il y a encore trop de parents qui pensent très intelligent d'amener leurs enfants à l'école en voiture tous les jours et qui se parquent bien évidemment sur ce passage protégé pour les enfants.

Le deuxième, c'est le camion Transvoirie, qui notamment le lundi, occupe l'entièreté du cheminement protégé pour décharger l'éco-point de 13h15 à 13h30.

M. BALMER MASCOTTO propose de trouver un moyen de sécuriser sérieusement ce petit passage protégé pour les bambins par l'adjonction de potelets amovibles et de demander à Transvoirie de ne pas travailler sur les quarts-d'heure qui précèdent ou qui terminent l'horaire scolaire.

M. BALMER MASCOTTO se réfère au dernier numéro du GSI, qui traite d'un sujet passionnant et d'actualité, à savoir la Sainte-Barbe. Il connaît bien ce sujet car en sa qualité d'ancien Président de la commission sécurité, et il avait fait une recherche sur ladite Dame en vue d'un discours à la Sainte-Barbe.

Le problème qui se pose est que cet article est excellent, mais que c'est un plagiat total. Ce n'est pas juste un plagiat aménagé, mais un plagiat total. Il rappelle que « plagiat », dans son étymologie, c'est voler, c'est dérober, c'est quelque chose de pas très joli, c'est intellectuellement extrêmement malhonnête et il aimerait bien que cela ne se reproduise plus. Il propose que les personnes rétribuées par l'argent public ne puissent plus se permettre de pareils actes. Les sources se citent et on ne peut pas s'approprier le savoir des autres comme cela, même s'il s'agit d'un site sans droit d'auteurs, puisqu'il s'agit d'un pompage de Wikipédia.

Il propose donc que l'auteur de ce vol intellectuel se fasse remonter les bretelles par l'administration et plus généralement, que le personnel soit informé des règles en vigueur en matière de rédaction et d'édition.

Mme GIROD propose de remplacer le banc devant l'Ancienne-Mairie par un élément qui donne une trace historique de la fontaine qui était en place à l'époque. Elle est un peu déçue car l'un des Conseillers administratifs lui avait promis qu'il y aurait une petite trace de cette fontaine. Elle a parlé avec M. PORTIER père qui s'en souvient très bien et aussi avec M. MOULIN qui se baignait dans cette fontaine.

Elle souhaite donc avoir une trace artistique de cette fontaine, un souvenir. Cela pourrait être un dessin, quelque chose d'assez simple, qui pourrait avoir un dialogue avec la fontaine située en face à l'entrée du parking. Elle pense que cela serait aussi intéressant pour les enfants pour qu'ils se rendent compte que c'était un point d'eau et un espace très important à l'époque. Elle aimerait retenir cette partie du patrimoine et des souvenirs dans la commune.

Mme PORTIER aimerait savoir s'il est possible de poser des miroirs au niveau du croisement de l'Ancienne-Route, route de Colovrex dans le sens montant. Il est difficile de voir des voitures qui arrivent sur la route de Colovrex pour pouvoir continuer à monter l'Ancienne-Route.

Mme MAZZONE propose que l'accès au cheminement Attenville-Giacometti-Pommier soit amélioré soit par le remplacement des barrières à l'entrée et à la sortie du chemin de liaison, soit en enlevant l'une des deux barrières.

Mme MAZZONE, afin d'assurer la laïcité et la neutralité de la commune, propose de présenter d'autres personnes illustres d'autres religions dans le cadre du GSI, et ne pas simplement se contenter de personnages illustres chrétiens.

Mme BÖHLER répond que la fête de la Sainte-Barbes est un événement dans toute la Suisse.

Mme MAZZONE relève que ce n'est pas présenté en tant que tel. Elle aurait souhaité qu'on présente la Sainte-Barbe comme un événement, qu'on présente le lien avec le Grand-Saconnex, mais pas en tant que personnage.

## **11. Motions :**

### **11.1 Motion des Verts concernant l'accueil des jeunes au Pommier**

M. BALMER MASCOTTO en donne lecture (*annexe 2*).

Mme BURKHARDT ne peut que soutenir cette motion étant donné qu'elle reprend pratiquement les mêmes termes qu'une motion PDC déposée en avril 2010.

M. ORSINI va dans le même sens que Mme BURKHARDT, car effectivement, il a été parlé de plagiat et cette motion n'en est pas loin. Il s'agit d'une motion excessivement réchauffée qui enfonce des portes ouvertes et qui a déjà obtenu une réponse. Si les Verts se reportent au procès-verbal du 20 juin 2011, ils trouveront les propos de Mme BÖHLER qui donnait réponse à la motion démocrate-chrétienne. Apparemment, soit cette réponse ne les satisfait pas, soit ils ont oublié de la lire.

La solution proposée par le Conseil administratif semble être la bonne avec des explications exhaustives qui ont déjà été fournies. C'est la raison pour laquelle le PLR ne souhaite pas soutenir cette motion, qui est bonne sur le fond mais qui n'apporte rien de nouveau.

Mme MAZZONE relève que la précédente motion demandait « d'étudier ». Là, les Verts proposent de « mettre en place », donc de réaliser et non pas d'étudier. Effectivement, les Verts ne sont pas satisfaits par les réponses données et se permettent de revenir à la charge dans la mesure où la réaffectation de la Ferme du Pommier est étudiée. Les Verts estiment que le manque de lieux d'encadrement et d'accueil se fait vraiment sentir.

M. BALMER MASCOTTO remarque que si M. ORSINI ne s'était pas contenté de survoler le papier que lui a rapidement tendu la Conseillère administrative, il aurait pu dans sa réponse, donner par le menu la réponse qui a été faite à l'époque par le Conseil administratif. A sa connaissance, aucune réponse concrète n'a été apportée depuis lors aux bonnes questions posées par le PDC à l'époque. Il ne s'agit donc pas du tout d'un plagiat, même si les Verts se sont inspirés de cette bonne idée. Le problème est qu'il ne se passe rien. C'est un peu le désert et les Verts luttent contre la désertification de ce quartier.

Mme BÖHLER n'a pas bien saisi les propos de M. BALMER MASCOTTO concernant un document qu'elle aurait donné à M. ORSINI.

M. BALMER MASCOTTO rétorque qu'elle a très bien compris.

Mme BÖHLER voudrait clarifier les choses. Elle a quitté la commune cet après-midi à 16h00 et elle est revenue en début de séance. Elle n'a donné de papier à personne. Elle a vu les membres du Conseil municipal en passant la porte et pas avant !

Mme BÖHLER veut bien réexpliquer quelle est la politique de la commune. Le Conseil administratif n'a pas attendu aujourd'hui mais parle depuis 5 ou 6 ans de ce qu'il doit mettre en place au Pommier. Cela doit passer par la rénovation de certains bâtiments.

Pour revenir à la motion, Mme BÖHLER indique qu'elle est membre de la Commission cantonale de la famille. Elle suit donc ce projet de maison de la famille cantonale depuis longtemps. Elle ne pense pas que la maison de la famille du Grand-Saconnex sera une copie de ce qui se fait au niveau cantonal. Il y a bien entendu des éléments qui sont les mêmes mais elle souhaiterait développer ce projet avec la commission affaires sociales, culture, sports. Elle l'a d'ailleurs dit plus d'une fois.

Par ailleurs, comme elle l'a déjà dit au mois de juin dernier, il faut se rendre compte qu'il ne sera malheureusement pas possible que la nouvelle structure soit gérée par le Centre de Loisirs. La FASe a de graves problèmes d'argent et a d'importantes restrictions. La commune a fait la demande pour avoir du personnel supplémentaire, mais on le lui a refusé. Elle a expliqué qu'il y avait toujours plus d'enfants, mais cela a quand même été refusé. Le Centre de Loisirs, aujourd'hui, coûte en terme de collaborateurs, pas loin d'un million de francs. Malheureusement, il n'est possible de déshabiller Pierre pour habiller Paul, enlever des gens du Centre pour les mettre ailleurs.

Il faut donc trouver d'autres solutions. C'est pour cette raison qu'elle souhaite développer le concept de la maison de la famille. Elle en parle avec la FASe. La convention tripartite entre la FASe, la commune et le Centre de Loisirs tient compte de cette idée. La commune doit évoluer et trouver d'autres solutions. Pour citer M. Charles BEER : « nous devons arrêter de nous éclairer à la bougie ». Il faut trouver d'autres moyens pour encadrer la jeunesse.

Mme BÖHLER signale qu'elle est d'accord qu'il faille encadrer les jeunes, qu'il faille trouver des activités, mais il faut aussi encourager les jeunes et leurs parents à assumer leur responsabilité.

Il y a également un dossier extrêmement important qui se met en place, comme elle l'avait déjà expliqué par le passé. C'est tout le travail qui va suivre les votations de novembre 2010, qui oblige les communes avec le soutien de l'Etat, à prévoir un accueil pour tous les jeunes en âge de scolarité obligatoire en marge des horaires scolaires, et ce jusqu'à 18h au moins, voire 19h.

Ce travail, qu'elle a évoqué plus d'une fois tant en séances plénières qu'en commissions, doit absolument commencer. Ce point est prévu à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission affaires sociales, culture, sports pour expliquer le début de ce dossier et comment les choses se mettent en place. Par ailleurs, la commission devra aussi se pencher sur l'utilisation de la Ferme du Pommier et de la Grange qui seront utiles non seulement pour la jeunesse, mais pour toute la population.

Mme BÖHLER n'a aucun problème avec cette motion, elle est heureuse de savoir que tout le monde s'inquiète pour la jeunesse saconnésienne et les Saconnésiens en général. Le Conseil administratif s'en inquiète aussi.

Mme GIROD suit exactement ce que Mme BÖHLER vient de dire depuis 6 ans, soit deux générations et demi sans encadrement pour les jeunes. Les jeunes sont quoi, les jeunes sont qui ? Est-ce que ce sont les jeunes qui vont dans les bibliothèques ? Est-ce que ce sont les jeunes qui vont sous la yourte ? Est-ce que ce sont les jeunes qui vont utiliser un trottoir qui est élargi ? Est-ce que le Conseil administratif a mis les priorités en place ? Cela fait trois ans qu'elle demande que les priorités soient mises en place. On se plaint qu'il n'y a pas assez d'argent pour encadrer les jeunes. Est-ce que ce sont les TSHM qui sont responsables pour les jeunes de la commune ? Non, c'est nous.

Mme GIROD trouve grave et triste que cela soit déjà la troisième motion mise en place entre les différents partis qui insistent pour encadrer les jeunes. Il y a eu une lettre adressée au Conseil municipal, signée par une centaine de jeunes de moins de 15 ans qui demandaient un abri qu'ils autogéneraient, pour ne pas traîner à l'arrêt de bus dans le secteur du Pommier. C'est impossible de les laisser s'autogérer, mais il faut trouver une solution. Les TSHM n'ont pas le temps et ne sont pas payés pour aller encadrer ces jeunes. Mais la commune a de l'argent à dépenser ailleurs, beaucoup d'argent pour des choses qui ne sont pas une priorité.

Elle soutient donc cette motion avec tout son cœur, et toute sa famille aussi et elle pense que tout le Conseil municipal devrait porter cette motion ce soir avec grand cœur. Elle ne comprend pas le PLR qui ne veut pas la soutenir.

M. BALMER MASCOTTO aimerait juste rappeler que la naissance de cette motion est liée à une mauvaise réponse par rapport à la question. La Conseillère administrative ne pourra qu'être d'accord avec cela : elle répond à côté, comme souvent. Ce dossier, tout comme celui de la petite enfance, prend des années et des années. Ces jeunes ont besoin de structures maintenant, ils n'en auront pas besoin lorsqu'ils seront à la retraite. Il faut essayer d'être un peu plus réactif sur les problèmes qui se posent sur la commune. Les Conseillers municipaux en ont un peu marre ce soir de ces discours lénifiants. Ils ont envie de passer à l'action et c'est le sens principal de cette motion.

Mme BURKHALTER remarque qu'il faut parfois enfoncer plusieurs fois les portes ouvertes pour que les choses avancent. La section socialiste soutiendra donc cette motion.

Mme AMMANE STUDER relève que la Conseillère administrative a donné une non-réponse au problème, comme très souvent. Cela fait six ans que ce problème est là. Le Conseil administratif n'arrête pas de dire qu'il faut faire des économies. Alors, au lieu d'engager des APM supplémentaires et de faire de la répression, faisons un peu de prévention. C'est une nécessité et c'est une urgence.

Il y a des jeunes dans les parkings qui cherchent des abris, des jeunes de plus en plus jeunes qui sont dans les rues. De plus elle avait demandé un rapport des TSHM, mais le Conseil municipal n'a toujours rien eu. Elle a l'impression que cette commune n'est pas très sociale et il faudrait peut-être changer un petit peu. Les Verts s'inquiètent...

Mme MAZZONE a entendu en début de séance que les quartiers du Jonc, du Pommier et de Palexpo accueillent le plus de jeunes. Cela va tout à fait dans le sens de cette motion. Elle ajoute que par rapport à la nouvelle loi, on ne prend pas en compte le post-obligatoire, pourtant c'est un moment charnière (15-18 ans). C'est aussi une offre à apporter. Par ailleurs, il lui semble qu'une meilleure présentation du budget, pour pouvoir vraiment saisir les priorités de la commune en terme budgétaire, permettrait de débloquer de l'argent pour le social et pour la mise en place de structures d'accueil.

Mme MAZZONE revient sur un rapport relatif à une étude sur la qualité de vie qui avait été transmis au Conseil municipal, réalisé par Vimentis Sondage. La question 1) était : Participez-vous aux loisirs culturels proposés au Grand-Saconnex ? Question à laquelle 100 % des jeunes entre 15 et 24 ans répondaient non. Cela démontre bien que la commune n'a pas atteint son but et ne propose pas d'encadrement spécifique à cette tranche d'âge.

M. ORSINI, comme gage de bonne volonté, dira que sur le fond, le PLR n'est pas contre l'encadrement des jeunes, même si de 15 à 18 ans ce sont de jeunes adultes en puissance et que ce n'est peut-être pas là qu'il mettrait la priorité. Il y a de toute façon un projet en train d'être mis en place, mais il a l'impression que les Verts ne veulent pas le comprendre. Ils poussent une solution qui est déjà en cours d'étude, mais dont ils n'auront pas la paternité, ce qui peut les déranger, il le comprend.

M. ORSINI informe que dans un souci d'apaisement et de bons sentiments, le PLR est disposé à soutenir un renvoi en commission si la motion devait être modifiée. Plutôt que d'inviter le Conseil administratif, il propose d'inviter la commission des affaires sociales, culture, sports à se pencher sur ce sujet.

M. EYA NCHAMA voulait dire qu'il y a des projets qu'il ne faut pas politiser. Il demande à son collègue M. ORSINI d'aller de l'avant. Il a entendu que l'on avait dit non à la demande de Mme BÖHLER. Il voudrait lui dire que justement, si on dit non au Conseil administratif, c'est le moment où toutes les fractions doivent intervenir pour le soutenir. Il propose donc de ne pas politiser ces projets. La question n'est pas de savoir qui a initié ou qui n'a pas initié. Entre les quartiers de la Tour et du Pommier, il y a plus de 50 % d'habitants. Faisons quelque chose pour cela. Il a l'impression que si quelqu'un n'est pas à l'initiative d'un projet, il vote contre. Sur un projet aussi général pour tout le monde, lui-même dit oui, et c'est ce qu'il demande au PLR.

M. JIMAJA a la chance de siéger dans ce Conseil depuis plusieurs années. En réponse à M. ORSINI qui parle de paternité du projet et pour ceux qui ne le savent pas, il rappelle qu'avant même que le Pommier soit occupé, alors qu'il était délégué au Centre de loisirs, il est venu présenter le Projet institutionnel du Centre de loisirs, qui suggérait la création d'une antenne au Pommier, car l'on savait déjà comment ça allait se passer.

Ce n'est pas lorsque les problèmes se posent que les dirigeants doivent essayer de colmater les brèches. Il faut anticiper. La réponse jusqu'à maintenant a été « non ». On continue d'étudier et on polémique de façon inutile sur des sujets qui ne le méritent pas. Il abonde dans le même sens que M. EYA NCHAMA. Il y a des gens qui ont des enfants au Pommier. Pour pouvoir accompagner l'éducation des enfants, il y a besoin de structures autour et tout le monde sait qu'il faut faire des efforts dans ce sens.

M. JIMAJA pense que le Pommier est une poudrière. Des gamins qui sont arrivés sont aujourd'hui des adolescents et même de jeunes adultes. Il y en a qui sont en train de naître. La densité de population au Pommier est l'une des plus fortes avec la Tour. Si nous ne faisons pas l'effort de nous entendre pour aller de l'avant au lieu d'attendre qu'un concept soit développé, nous devrions nous en prendre qu'à nous même par la suite.

Le Président a.i. clôt le débat et demande si les Verts acceptent de modifier leur motion et de la renvoyer à la commission affaires sociales, culture, sports.

M. ECKERT explique que la motion demande de mettre en place quelque chose et il ne voit pas comment une commission pourrait le faire. Les Verts maintiennent donc le texte de la motion tel quel. Par la suite, si le Conseil administratif souhaite convoquer la commission, il pourra toujours le faire.

Mme BÖHLER indique que de toute façon, la commission affaires sociales, culture, sports va être convoquée prochainement pour discuter de tout cela.

Mme GIROD demande si les Verts pourraient transformer leur motion en postulat pour que le Conseil municipal décide ce soir, immédiatement, de faire engager quelqu'un pour deux heures par jour et de trouver un local dans les sous-sols du secteur du Pommier pour commencer.

Le Président a.i. répond que le Conseil municipal n'a pas d'instruments en main permettant de donner un ordre au Conseil administratif. En tant que Conseiller municipal ou en tant qu'individu, le seul pouvoir qu'il a est celui de citoyen et passe par l'initiative ou le référendum.

Mme BÖHLER aimerait rassurer Mme GIROD. Elle a rendez-vous jeudi prochain avec les TSHM et un groupe de jeunes pour mettre en place un projet d'occupation de locaux.

M. BALMER MASCOTTO informe que les Verts ne désirent pas modifier leur motion.

Le Président a.i. met cette motion au vote.

**Celle-ci est acceptée par 11 voix « pour », 4 « non » et 5 abstentions** (absence de M. CHOLLET).

#### 11.2 Motion orale de M. BÖHLER concernant l'aménagement d'un trottoir sur la route de Colovrex

M. BÖHLER constate que la question de l'aménagement d'un trottoir sur la route de Colovrex revient sans cesse devant le Conseil municipal. A son avis, l'aménagement actuel et celui d'avant le test sont insatisfaisants pour des raisons déjà évoquées par le Conseil administratif. Près d'une école, d'une mairie, d'un arrêt de bus et au centre du village, un véritable trottoir serait nécessaire. Aujourd'hui, il n'y a qu'un trottoir discontinu, qui passe sur la place de parking d'un privé, qui est trop étroit pour des poussettes, des chaises roulantes ou même pour se croiser.

M. BÖHLER en vient au dispositif actuel en cours d'évaluation. Il remercie M. COMTE d'avoir confirmé que ce test s'achèverait bien en janvier 2012 et que la Commission serait saisie de cette question. Six mois suffisent en effet largement à l'évaluation de ce dispositif, surtout si cette évaluation se fait au préjudice des automobilistes et de leurs pneus.

Il anticipe les travaux de la commission en donnant son avis, à savoir que ce trottoir n'est pas une solution satisfaisante. D'une part il fait figure de demi-mesure, puisque le trottoir actuellement aménagé est trop étroit pour se croiser en sécurité et s'y promener à deux, de front, à l'instar de celui qui accompagne son enfant à l'école. D'autre part, il crée un danger en raison des automobilistes qui se croisent. Les dégâts ne sont actuellement que matériel mais le rétrécissement de la route pourrait conduire à des accidents plus graves, surtout s'ils impliquent des piétons, des vélos qui circulent sur le bas côté ou des motos poussées sur le côté par des conducteurs de voitures qui se rendent compte soudainement de l'étroitesse du passage.

Enfin, dans le cadre du réaménagement prévu du centre du village et en particulier au niveau du croisement de la route de Colovrex et de l'Ancienne-Route, il pense qu'il faut avoir un peu plus d'ambition que le simple ajout d'un trottoir au détriment de la route.

M. BÖHLER propose donc à ses collègues d'inviter le Conseil administratif à étudier le point de vue légal, technique et financier de couper une partie, voire toute la longueur du mur le long de la mairie, afin de créer l'espace nécessaire pour un véritable trottoir, voire même une piste cyclable.

Son idée principale est de couper uniquement l'angle du mur au niveau du salon de coiffure ou un peu plus haut et du rétrécissement maximum de la route, mais il formule volontairement cette motion de manière large afin de ne pas écarter inutilement des hypothèses de travail.

Dans le cadre de cette étude, le Conseil administratif devra prendre contact avec la commission des monuments, de la nature et des sites afin de recueillir son préavis sur la destruction et éventuellement la reconstruction du mur en question, en mettant en balance la conservation de ce mur et la sécurité des usagers de la route, piétons y compris. Le résultat de cette étude pourrait ensuite être étudié par la commission compétente.

Mme GIROD trouve cette proposition absolument ridicule. C'est tellement ridicule qu'elle propose une motion orale ridicule : un tunnel qui traverse depuis la sortie du parking, passe sur les jardins jusqu'au salon de coiffure, tunnel qui pourrait aussi être utilisé pour abriter les jeunes qui meurent de froid le soir !

M. ECKERT trouve cette motion intéressante. Il est vrai qu'il y a un tronçon de la route au début du mur où il est difficile de faire passer un trottoir. Les Verts ont compris les arguments de M. COMTE, le trottoir actuel passant sur du domaine privé, de vouloir faire passer un trottoir côté Salève de la route. Il est vrai que le mur dérange et qu'il sera difficile de faire croiser deux voitures avec un trottoir convenable. Il est enclin à soutenir cette motion pour autant qu'elle aille dans la direction d'une étude qui sera discutée par la suite par la commission aménagement du territoire, mobilité.

M. BALMER MASCOTTO peut aussi, à titre personnel, entrer dans cette proposition d'étudier la coupure du coin du mur pour pouvoir élargir cet endroit difficile. Il aimerait bien que soit rajouté dans le texte pour qu'il puisse le voter, que l'on ne perde pas la vision d'ensemble de modération de circulation et de sécurisation de la mobilité des piétons dans le village. Il aimerait bien que l'on puisse faire cette étude tout en gardant l'aspect général et global de la réflexion que les élus ont eue jusqu'alors.

M. ORSINI, pour répondre à M. BALMER, pense qu'effectivement, cela dépend du but que l'on poursuit. Si le but est de faire un rétrécissement pour créer du risque automobile et donc soit dissuader les automobilistes de passer à cet endroit, soit le rendre tellement impossible au croisement que l'on en vienne à crever ses pneus ou à monter sur le trottoir, ce n'est pas la vision que partage le PLR. Il y a une question de mobilité à cet endroit. Si ce rétrécissement a pour seul but de faire une modération du trafic automobile, il n'a pas lieu d'être. Si ce rétrécissement doit permettre d'avoir un cheminement sécurisé pour les piétons, alors il peut être étudié. Mais s'il l'on veut qu'il soit viable, il faut d'une part que le cheminement devant la mairie soit plus large, car sinon il ne sera pas emprunté ou alors au péril des piétons, il en est convaincu. Dans ce cadre là, la motion proposée permettrait techniquement d'élargir le cheminement piétons et par là-même, de laisser un peu plus de place au trafic routier, en levant le danger qu'on y crée aujourd'hui de manière sciemment orchestrée et dangereuse.

Dans tous les cas de figures, il dit à ceux qui veulent ce soir garder un point de circulation dangereux, que le PLR y sera fermement opposé, en commission comme en plénière.

M. EYA NCHAMA demande à M. COMTE et au Président de la commission si des séances sont déjà prévues en janvier.

M. COMTE répond par l'affirmative. Il admire le Conseil municipal de se battre encore ce soir pour ce trottoir, avant que les commissaires en discutent à tête reposée en janvier en commission, avec des rapports qui seront bien préparés avec une vue d'ensemble, qui semble manquer à certains qui n'étaient pas dans la précédente législature.

M. COMTE relève que ce qui n'a pas été sciemment orchestré, c'est le fait qu'il a toujours défendu un essai de trottoir et il pense que c'était clair pour la commission. Il ne sait pas d'où l'idée de blocage des voitures est venue. Il rappelle encore une fois que l'essai que la commune fait est dans le but de réaliser un trottoir officiel, d'une certaine largeur, pour les Saconnésiens, pour les habitants du village, pour les gens qui vont à pied, avec une poussette etc. La problématique s'arrête là.

La question que la commission devra se poser en janvier, après avoir visionné quelques films et d'autres éléments, est de savoir s'il faut choisir pour les Saconnésiens un espace sécurisé lorsqu'ils sont à pied, ou un espace plus sécurisé lorsque l'on est en voiture, pour des gens qui pour la plupart n'habitent pas le village.

M. COMTE rappelle qu'à ce jour, il n'y a eu aucun accident répertorié à cet endroit là avec cet essai.

M. BALMER MASCOTTO remarque que M. ORSINI n'a pas répondu à sa proposition d'amendement de la motion orale. Il la refait donc pour qu'il puisse voter ce texte : ce projet ne doit pas remettre en cause la vision globale que la commune a développé ces dernières années par rapport aux problèmes de circulation au centre du village.

Mme MAZZONE aimerait répondre sur les nombreuses attaques faites à nombreuses reprises sur cet essai. Effectivement, tout le monde a constaté qu'il n'était pas concluant. Cependant, la volonté première est de mettre en place un trottoir, ce qui est tout à fait louable. Elle trouve que cela frise la démagogie de revenir à peu près à chaque séance en montrant comment nous, néophytes en la matière, on va proposer une solution pour régler cette affaire. Elle est très curieuse de ce qui va être présenté en janvier.

Elle espère que la commission recevra les personnes qui ont fait les études pour ce trottoir et qu'elles proposeront des solutions concrètes pour améliorer la situation actuelle et la situation antérieure également, qui n'est absolument pas acceptable non plus. Il faut s'armer de patience et écouter les personnes compétentes qui ont fait des études sur le sujet.

M. LEGERET confirme que le 16 janvier 2012, la commission aménagement du territoire, mobilité traitera ce sujet, ainsi que la pétition de la boulangerie et les parkings qui sont à côté, de même que la lettre d'une dame qui demandait que la commune lui rembourse ces pneus. Tout cela est agendé, avec présentation de l'ensemble. Il lui semble que cela peut attendre le Conseil municipal de février où les réponses complètes devraient être données.

M. ORSINI aimerait répondre à M. BALMER MASCOTTO. Ce dernier a demandé que soit rajouté : pourvu que soit inscrit que la vision de la commune soit respectée dans le cadre de la modération du trafic. Le mot modération du trafic laisse penser que ce projet n'a pour seul but que la modération du trafic. Lors de sa deuxième proposition, M. BALMER MASCOTTO a parlé de la mobilité et non plus de modération. Il est donc rassuré, il s'agit bien d'un cheminement piétonnier et non pas d'un étranglement pour automobilistes. M. COMTE pense qu'il n'y a eu aucun accident. Lui-même a entendu qu'il y avait eu environ 200 pneumatiques crevés... Tout est une question d'appréciation.

Cette motion propose une solution : si l'on veut avoir un croisement correct et un cheminement plus large que celui qui est expérimenté, il ne voit pas d'autres solutions à ce stade. Cette motion est tout à fait réaliste.

Mme MAMIN-TISSOT soutient l'analyse de Mme MAZZONE et de M. LEGERET. Tout a été déjà organisé et planifié pour le mois de janvier. Il reste un petit mois à attendre pour tirer les conclusions de cette expérience. Par rapport à cette motion, s'il on la remet en regard de la motion précédente et sur les priorités à accorder au budget communal, de manière tout à fait personnelle, elle s'opposera totalement à des travaux de génie civil d'une importance aussi considérable que d'aller commencer à creuser dans le mur de soutènement du parc des Délices. Il y a effectivement d'autres priorités en termes de social, d'accueil et d'encadrement des jeunes. Elle espère que la CMNS s'opposera à l'atteinte de ce mur.

M. BÖHLER ne s'attendait pas à ce genre de réactions. Il est vrai qu'il n'est pas une autorité compétente en la matière. Cette solution lui semble basée sur le bon sens : lorsqu'il n'y a pas assez de place, il faut en créer. M. COMTE disait auparavant qu'il faut apparemment faire le choix entre la sécurité des voitures et la sécurité de piétons. Il pense que c'est un choix qu'il ne faut pas faire. Il faut s'assurer que les deux catégories soient dans un cadre de sécurité. Il ne pense pas que cette motion pose un problème par rapport au calendrier de la commission. Il s'agit juste d'élargir un peu le champ de vision. Il conçoit que pour une certaine personne dans cette assemblée, élargir son champ de vision soit quelque chose de compliqué, surtout lorsqu'on utilise des termes comme « ridicule ». Mais d'élargir son champ de vision à tout simplement se poser la question de savoir si le mur peut être bougé n'est pas ridicule. Mme MAMIN-TISSOT dit que cela coûterait très cher. Il n'en sait strictement rien. De couper l'angle d'un mur ne lui semble pas devoir coûter une fortune. Si c'est pour la sécurité des personnes, il ne pense pas que cette dépense soit inutile.

Concernant la proposition de M. BALMER MASCOTTO, il y adhère. C'est bien dans le cadre de la vision de la circulation de la commune qu'il propose cette motion. Elle est d'ailleurs l'extension du cadre qui a été mis en place pour la réfection de toute la place du village.

M. BALMER MASCOTTO le remercie de sa réponse. Malheureusement, sa réponse arrive trop tard et il n'aurait pas dû laisser son tour de paroles à d'autres avant, car entretemps, il décide de retirer sa proposition d'amendement. La voix de la sagesse incarnée par Mmes MAMIN-TISSOT, MAZZONE et M. LEGERET lui fait croire qu'effectivement il faut avoir ce débat en commission et il suggère à l'auteur de cette motion de la retirer et de la transmettre aux commissaires de son parti qui seront là le 16 janvier.

M. BÖHLER, face au constat d'échec qui approche, retire la motion et suit la voix sage de M. BALMER MASCOTTO, tout en espérant que tous ces débats seront portés au procès-verbal. Il ne manquera pas d'y faire référence à l'avenir.

### 11.3 Motion orale de Mme PERROTIN-DURET pour la création de places de parking le long du chemin du Pavillon

Mme PERROTIN-DURET annonce que la fraction PLR souhaite que la Ville du Grand-Saconnex crée des places de parking le long du chemin du Pavillon pour ses habitants et ses visiteurs, jusqu'au giratoire.

Considérant la fermeture du chemin du Pavillon à la sortie sur la route de Ferney acceptée par le Conseil municipal, que le chemin du Pavillon aujourd'hui à sens unique laisse une voie routière qui pourrait avantageusement étendre l'offre de parking fortement sollicité, que cette voie est utilisée aujourd'hui de manière sauvage, que le manque de places de stationnement des véhicules en tout genre, y compris les deux roues, devient problématique pour la population, le PLR invite la commission aménagement du territoire, mobilité à étudier la création de places de parking le long de ce chemin jusqu'au giratoire et le cas échéant, à mettre en place une signalisation adéquate pour limiter le temps de stationnement et son éventuel gratuité.

M. ORSINI rappelle en complément que ce chemin est déjà aujourd'hui en sens unique puisqu'il y a une barrière au niveau du giratoire et des pots de fleurs au débouché sur la route de Ferney. Dans les faits, s'il l'on venait à remplacer la moitié de la zone utile par des parkings qui existent déjà de manière sauvage et non réglementée, cela ne changerait rien à l'usage ou à la pratique du quartier. Le sens de cette motion est de mieux étoffer l'offre de parking et surtout, mieux l'encadrer.

M. ECKERT demande à Mme PERROTIN-DURET à combien elle estime le nombre de places de parking qui pourraient être créés.

Mme PERROTIN-DURET pense qu'une vingtaine de places pourraient être créées.

Mme MAZZONE se demande si dans le cadre de l'aménagement de cette place, on pourrait réfléchir à des suppressions de places ailleurs sur la commune, en termes de compensation. Si cela n'est pas le cas, elle ne votera pas cette motion. Par rapport à l'éventuelle gratuité de ces places de stationnement, elle y est personnellement opposée et pense que cela n'est pas pertinent.

M. BALMER MASCOTTO, sans préjuger du vote qu'il pourra faire, s'interroge. Quand on rajoute des places de parking en quantité importante dans un quartier, n'est-ce pas prendre un risque, sachant qu'il y a un assez grand immeuble juste en face, que finalement des offres de parking souterrains importantes ont été faites dans ces projets immobiliers et qu'il y a aussi des garages souterrains à l'arrière, de laisser le choix aux locataires de se dire « mais pourquoi je paierai un garage souterrain tous les mois alors que c'est facile de se garer dans le quartier » ?

Il sait par ailleurs, et il applaudit le Conseil administratif qui a ce projet pour le quartier du Pommier, d'essayer de suggérer aux régies de rappeler à leurs locataires qu'il y a beaucoup de parkings sous-utilisés dans le quartier du Pommier. N'est-ce pas un appel d'air pour vider les parkings payants ?

Mme PERROTIN-DURET pense que M. BALMER MASCOTTO n'a pas très bien compris la situation. Aujourd'hui, il y a des gens qui se parquent sans contrôle et gratuitement. Ce qu'elle propose, c'est justement de limiter le temps de parcage et de réfléchir sur son éventuelle gratuité. Elle va donc tout à fait dans le sens des propos de M. BALMER MASCOTTO.

Mme MAZZONE va dans le sens de ce qui a été dit par M. BALMER MASCOTTO. L'offre en parkings souterrains est importante, elle va se développer dans le cadre de l'aménagement du quartier. On sait que le stationnement dans les parkings souterrains est payant et non-utilisé par les automobilistes qui font le choix de se parquer de manière gratuite et sauvage. On sait aussi que la difficulté à trouver du stationnement, ou du moins le coût du stationnement, peut convaincre des utilisateurs d'automobiles de changer de moyens de transport. Par conséquent, elle aurait tendance à inviter le Conseil administratif à réfléchir à un aménagement plus adéquat et plus naturel qui occupe le territoire pour empêcher le stationnement sauvage.

Mme MAMIN-TISSOT informe que le PDC n'est pas convaincu de la nécessité de cette motion. Il n'y a pas lieu de faire de nouveaux aménagements sur le chemin du Pavillon. S'il n'est pas utilisé et s'il n'est pas en parking, il est encore d'une grande utilité pour le dernier agriculteur de la commune qui a besoin de ce chemin pour transiter et s'occuper de ses plantations sur la Susette. Elle remercie donc de ne pas encombrer ce chemin de tout objet, de voitures ou de parking qui va encore prêter son travail.

M. ORSINI est d'accord que l'agriculteur puisse accéder à sa parcelle, mais il n'est pas convaincu qu'avec du parking, il n'y accéderait plus puisqu'aujourd'hui, les voitures stationnent déjà. Il ose espérer qu'il y accède malgré ce parking sauvage et effréné. Par ailleurs, il est inconcevable que la commune continue de manière systématique dans tous les aménagements à s'arrêter sur le désir d'un agriculteur alors que la commune a dix mille habitants. Cet argument doit être pris en compte mais ne peut plus être décisif.

Par rapport aux parkings en sous-sol, si les Verts parlent de l'immeuble « orange », les 4 pièces sont à plus de CHF 3'000.- et les locataires qui assument ces loyers peuvent tout à fait assumer un parking en sous-sol au chaud, plutôt que de devoir traverser l'une des routes les plus fréquentées du canton pour aller chercher leur voiture. En revanche, il est vrai que cela pourrait être un parking d'appoint pour les gens qui viennent en visite chez les locataires en question.

Mme PERROTIN-DURET rassure Mme MAMIN-TISSOT car finalement, le long du chemin du Pavillon et la voie qui a été obstruée, il y a un trottoir tout le long. Elle ne pense pas que l'agriculteur en question, lorsqu'il va dans son champ, passe exactement à cet endroit, mais il passe plutôt en bas du giratoire où il a toute la possibilité de faire ses manœuvres.

La parole n'étant plus demandée, le Président a.i. met cette motion au vote.

**Celle-ci est acceptée par 13 « oui », 6 « non » et 2 abstentions.**

Le Président a.i. rappelle que dans la mesure du possible, les motions doivent être données par écrit avant le Conseil municipal, ce qui permet aux groupes d'en discuter. Il rappelle aussi que l'art. 32 du règlement précise que la motion doit être annoncée par son auteur au poste de l'ordre du jour ou à un autre moment si elle se rapporte à l'objet en discussion. Par logique, les motions orales qui viennent au dernier moment sur un nouveau sujet ne devraient pas être acceptées. A l'avenir, il faudra éviter d'amener des motions au dernier moment.

## **12. Résolution :**

### **12.1 Résolution concernant la liaison aéroport par le tram Grand-Saconnex – Ferney-Voltaire** *(Annexe 3)*

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

M. COMTE relève que la commission de l'aménagement du territoire, mobilité s'est longuement penchée sur cette question et le Conseil municipal a pu se faire une bonne idée du dossier lors de sa présentation en Toutes commissions réunies.

Mme MAZZONE, compte tenu du rapport de minorité qu'elle a déposé, propose l'amendement suivant :

- Retirer le dernier paragraphe et le remplacer par : « Afin d'engager les études et la réalisation du tram en direction du Grand-Saconnex, de Ferney et de l'aéroport dans les meilleurs délais, celles-ci ne doivent plus être subordonnées à la construction de la route des Nations ».

M. BÖHLER ne comprend pas très bien la proposition de Mme MAZZONE, car lorsqu'il lit la loi, c'est l'un, puis l'autre.

M. LEGERET relève que la commission s'est penchée une soirée sur cet objet pour trouver quelque chose qui permette à tout le monde de trouver un consensus. Le but est simplement de se prononcer sur le tram Grand-Saconnex – Aéroport. La commission n'avait à traiter que cela et est arrivée sur le fait qu'il fallait que le tram passe entre le village et le bas de la route de Ferney. Le but n'était pas de faire une étude de tracés.

C'est la raison pour laquelle la commission a mis l'ensemble de ces considérations dans la résolution. Par la suite est venue la présentation du planning d'intention de la construction, où l'on voit figurer la route des Nations, puis lorsqu'elle est terminée, l'on voit deux mois plus tard commencer la construction du tram. La commission a estimé que les études pouvaient être prises avant, durant la construction de la route des Nations et que la construction du tram pouvait, en partie, démarrer alors que la route des Nations ne serait pas terminée. C'est la raison du dernier paragraphe de la résolution.

M. LEGERET rappelle que dans la F.A.O., la Conseillère d'Etat Michèle KUNZLER a également souhaité qu'il y ait un rapprochement entre la construction du tunnel puis la construction du tram. Il ne s'agit pas de faire le tram avant le tunnel, mais bien d'avoir quelque chose qui se rapproche un peu plus. L'ensemble des commissaires, à une abstention près, a accepté cette considération. Il propose au Conseil municipal d'accepter ces considérations telles qu'elles ont été prévues et de refuser l'amendement proposé par Mme MAZZONE, puisqu'il s'agit de toucher la loi. Cela serait mettre en danger la route des Nations, ce qui est un autre sujet.

Mme MAZZONE explique la raison de son amendement, qui prend naissance dans la crainte que ce tram ne voie le jour que très tardivement sur la commune. Personnellement, elle a de sérieux doutes sur le calendrier de travail proposé par le DIM. La réalisation de la route des Nations va prendre beaucoup plus de temps que prévu. Elle rappelle que le groupe des Verts continue à la refuser. C'est pourquoi elle propose un amendement dans le sens de désolidariser les deux projets, qui est le résultat d'un paquet ficelé voté tardivement dans une séance du Grand Conseil.

Elle pense que tout le monde peut imaginer les motivations de l'amendement, qui sont de l'ordre de la qualité de l'air, de la réduction de la pollution et de l'amélioration des transports et de la circulation sur la commune.

Le Président a.i. relève que la résolution traite de la liaison aéroport par le tram Grand-Saconnex – Ferney-Voltaire. Certaines des remarques qui sont faites laissent entendre que la résolution traite du tram dans son entier.

M. LEGERET confirme qu'il s'agit de ne traiter que la liaison Grand-Saconnex-Aéroport.

M. ORSINI profite de cet éclaircissement pour mettre les choses en perspective. Il est demandé de valider un oubli du législateur cantonal puisque la loi mentionnait la première variante d'un tracé de tram allant jusqu'à Ferney en passant par Le Grand-Saconnex. Il avait été omis un embranchement secondaire de cette même ligne qui passerait par l'aéroport.

Dans le cadre d'une consultation très restreinte, puisqu'il ne s'agit que de donner son accord sur cette variante supplémentaire, qui ne péjore en rien le tracé principal, cela a été l'occasion pour ceux qui ne veulent pas de la route des Nations de revenir et de rouvrir la boîte de Pandore, prenant en otage les débats alors que le sujet n'est absolument pas de savoir s'il fallait de nouveau s'obstiner à dissocier ou pas la route des Nations du tram. Les Verts, c'est de bonne guerre, ont sauté sur l'occasion pour revenir à la charge avec cette obstination.

M. ORSINI indique que l'agenda caché du groupe des Verts qui s'obstine à ne pas voir la route des Nations se faire le fatigue un peu et le concerne assez peu. La loi, depuis son crédit d'étude cantonal, a toujours prévu la symbiose de ces deux projets. Il peut entendre et appuyer le fait que les études doivent démarrer un peu plus vite, mais la proposition d'amendement de Mme MAZZONE ne vise pas du tout à ce que les études viennent plus vite, mais vise clairement qu'à terme les deux projets ne soient plus liés et que l'un puisse se faire sans l'autre.

M. ORSINI constate que Mme MAZZONE, dans le plénum qui est celui d'aujourd'hui, n'obtiendra jamais une majorité et encore moins au niveau cantonal, puisque son propre groupe parlementaire a renforcé et a validé ce couplage par l'acceptation d'un paquet, quand bien même en fin de séance. Elle devrait économiser son énergie et ferait économiser du temps à la fois aux commissaires et à ce plénum si elle acceptait et digérait cet état de fait.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait répondre à M. ORSINI, comme déjà discuté en commission, que l'on demande une modification de la loi et que les Verts ont le droit de demander une modification selon leur point de vue.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait proposer un autre amendement, en prolongement de ce qu'elle a dit à la fin du rapport au sujet de l'implantation de la caserne du SIS. Elle souhaite rajouter au 5<sup>e</sup> alinéa concernant le tracé proprement dit du tram, qu'il tienne compte de « l'éventuelle future caserne des pompiers ». Cela devient un élément important dans cette réflexion et notamment par rapport à l'implantation du tram.

M. ECKERT confirme qu'il y a une modification de la loi. Il y a eu une discussion avec les représentants du Département lors d'une Toutes commissions réunies, où il a été dit que l'on utiliserait ce changement de loi pour faire des propositions sur le parcours. Les Verts du Grand-Saconnex ont simplement utilisé cette occasion car tout le monde sait qu'ils sont contre la route des Nations mais pour le tram.

M. ECKERT pense personnellement que si l'on veut arriver devant Palexpo avec le tram, il aurait été plus sensé de passer par la campagne des Marronniers, qui est le cheminement le plus direct pour y arriver.

M. BALMER MASCOTTO, après la longue tirade de M. ORSINI, aimerait le renvoyer à ses chères études car comme l'a dit M. ECKERT, lorsqu'une loi est modifiée, il y a une procédure de consultation. Cette mise en consultation est le lieu de faire des observations et à partir de là, des propositions qui ne sont pas dans la loi peuvent être faites, puisqu'il s'agit justement de la modifier. Il est tout à fait censé de la part des Verts de revenir à la charge. Il ne faut pas sortir trop vite les clairons car il semblerait que du côté de la Confédération, le financement de l'échangeur est en train de battre de l'aile.

Mme MAZZONE aimerait répondre brièvement à la rétorique d'intimidations faite à plusieurs reprises par le PLR. Il lui semble que les Verts sont élus. Ils usent leur énergie efficacement, ils ont des droits. Ils ont été élus même si cela n'a pas été reconnu clairement par le Conseil municipal lors de la répartition des sièges en commissions.

Elle aimerait dire qu'il n'y a eu aucune prise d'otage des débats durant la commission. Elle a elle-même, en tant que seule commissaire verte, participé avec toute son énergie qui allait plutôt dans le sens de propositions constructives. Elle rappelle que les Verts savent qu'ils n'ont pas la majorité. Néanmoins, ils ont le droit de faire des propositions d'amendements, quitte à ce qu'elles soient refusées. Elle rappelle aussi que le paquet ficelé proposé n'a pas été accepté par tout le groupe des Verts. Les Verts sont un parti avec une longueur d'avance pour supporter des dissensions entre les sections communales et le parti cantonal.

M. EYA NCHAMA aimerait redire la position de son parti. Tout d'abord, les socialistes sont pour la route des Nations, à condition que cela soit un tunnel et pas une route à ciel ouvert.

Concernant la question du tracé vers l'aéroport, le tram va de la place des Nations à Ferney-Voltaire mais il faut un tracé qui va à l'aéroport. Ce soir, c'est de cela qu'il s'agit et rien d'autre.

M. EYA NCHAMA indique que la section socialiste suit la position du parti et du Grand Conseil qui a voté pour la route des Nations et pour le tram.

Il répète encore que la route des Nations doit être un tunnel, rien d'autre qu'un tunnel, qui irait de l'échangeur de Ferney-Voltaire jusqu'à l'avenue Appia. Le reste de la commune doit rester intact. Il n'aimerait pas voir sa ville être abimée et veut que le patrimoine culturel du Grand-Saconnex soit préservé.

M. ORSINI aimerait dire à Mme MAZZONE que dans son esprit, dans le projet de résolution proposé ce soir, la commission a inclus quelque chose pour aller dans son sens. La commission a su l'entendre et la résolution a été amendée lors de son établissement.

Ce qui peut être frustrant, c'est d'entendre ses propositions pendant la commission, de les soutenir et d'arriver au meilleur compromis acceptable qui aille dans le cadre de ce qui est posé comme question, et que de toute manière, malgré ces efforts, Mme MAZZONE fasse un rapport de minorité et vienne avec des propositions jusqu'au-boutistes et surréalistes. Non pas parce qu'elles vont à l'encontre de la conviction de la majorité de la commission, mais parce qu'elles vont à l'encontre de la loi cantonale et d'un processus bien plus large, alors que la question posée est un détail.

Le Président a.i. met au vote l'amendement de Mme MAZZONE :

**Cet amendement est refusé par 6 « pour », 15 contre.**

Le Président a.i. met au vote l'amendement de Mme MAMIN-TISSOT :

**Cet amendement est accepté par 20 « pour » et 1 abstention.**

Le Président a.i. met au vote la résolution avec l'amendement de Mme MAMIN-TISSOT :

**Cette résolution est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

## 12.2 Résolution concernant le Plan directeur cantonal (annexe 4)

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

M. COMTE souligne que la commission a travaillé durant plusieurs séances. Le Conseil municipal a eu une présentation de la part de M. Bernard LEUTENEGGER du DCTI et a pu lui poser toutes les questions qu'il désirait.

M. LEGERET confirme que la commission a tenu trois double-séances et a eu de fructueux débats, parfois difficile, pour tenter de trouver le meilleur consensus possible pour l'ensemble du Plan directeur cantonal.

Il s'agissait d'abord de savoir si les commissaires étaient pour ou contre ce Plan directeur et ensuite de donner un certain nombre d'explications. La commission a également reçu des pétitionnaires.

Elle a décidé à la majorité de dire non au Plan directeur cantonal, mais avec un certain nombre d'invités.

Mme MAZZONE souligne également le fructueux et important travail qui a été mené en commission. Comme elle l'a annoncé dans son rapport de minorité, des divergences fondamentales subsistent entre le texte de la résolution et le point de vue du groupe des Verts, qui propose trois amendements et joue son rôle pour répondre à ses lignes directrices.

Le premier amendement concerne le 7<sup>e</sup> point, qui est à remplacer par : « de refuser le principe de déclassement de la zone agricole du Pré-du-Stand et du Grand-Pré. »

Le deuxième amendement concerne le 10<sup>e</sup> point, qui est à remplacer par : « de refuser la réalisation de la route des Nations.

Le troisième amendement concerne le 16<sup>e</sup> point, qui est modifié par : « d'accepter le bouclage CFF Aéroport-Cornavin et d'étudier le tracé passant par le Vengeron, avec des arrêts possibles aux gares de Chambésy et de Sécheron ».

Mme MAZZONE pense que son rapport de minorité explique bien ces trois amendements et elle laisse les Conseillers municipaux s'y référer pour l'argumentaire.

M. ORSINI aurait bien aimé pouvoir accepter l'un des amendements proposés par Mme MAZZONE, malheureusement il pense qu'il faut les refuser les trois.

Tout d'abord, concernant le déclassement de la zone agricole, la commission a effectué un vote formel, étant entendu que si une densification devait se faire, il serait primordial qu'elle se fasse sur une zone où il y a aura de toute façon une route couverte à terme, un centre sportif et une activité agricole qui va de facto être réduite par ces aménagements. Cela vaut mieux que de densifier la zone villas.

Concernant la route des Nations, M. ORSINI pense qu'il n'y a pas d'autres commentaires à faire.

Concernant le bouclage CFF, la commission avait surtout le souhait qu'il n'y ait pas d'arrêt dans la campagne « Tournay », car la commune ferait face à un projet de densification qui la prêterait. Quant à desservir d'autres gares, il n'est pas complètement contre, même s'il n'y est pas très favorable.

Mme MAZZONE invite l'assemblée à se référer au rapport de minorité qui explicite l'intérêt de garder cette zone agricole au Grand-Saconnex et de faire un choix de priorités entre la zone villas et la zone agricole.

Concernant le bouclage CFF, elle ne remet pas en question le fait de garder intact la campagne « Tournay » comme annoncé dans la résolution. Elle a simplement tiqué sur la phrase « sans arrêt ni station entre les deux gares ». Elle propose un consensus et de simplement enlever cette mention. Les Verts ne proposent pas de créer de nouvelles gares ou de nouvelles densifications dans la campagne Tournay, mais bien d'éventuellement, sur certaines lignes, permettre l'arrêt aux gares de Chambésy et de Sécheron.

Mme PERROTIN-DURET se questionne par rapport au premier amendement, qui lui semble en contradiction avec la motion déposée auparavant. Les Verts semblent très préoccupés par les jeunes de 10 à 18 ans et de leur trouver des activités différentes selon les catégories d'âge. Il est proposé l'extension d'un centre sportif sur la commune alors que celui qui existe est trop restreint.

Pour créer d'autres courts de tennis, un grand terrain de foot, il n'y a pas beaucoup d'autres endroits sur la commune de disponible, à moins qu'on les mette sur la butte du Pommier, mais les habitants ne seraient pas très contents. Elle regrette cette contradiction entre ce que les Verts proposent par le biais de leur motion et l'amendement en question.

M. LEGERET ne revient pas sur les deux premiers amendements proposés par Mme MAZZONE. Concernant le troisième, il a le plan sous les yeux et explique que la ligne qui est prévue ne passe pas par Chambésy. Elle arrive directement juste à côté de la gare de Sécheron. Les trains seront sur la ligne Genève-Lausanne et pourront s'arrêter s'ils le veulent, ils seront sortis du tunnel.

Mme MAZZONE pense que le tracé du plan n'est qu'informatif. Par ailleurs, si une halte peut être envisagée à Sécheron, il lui semble que la mention « sans arrêt » peut être enlevée de la résolution.

Pour répondre à Mme PERROTIN-DURET, elle aimerait rappeler que le déclassement de la zone agricole n'est pas dédié uniquement à l'extension de la zone sportive, mais également à la création de l'activité et d'emplois. L'offre en sports de la commune est déjà très étoffée, elle félicite d'ailleurs ceux qui s'en chargent. Le centre sportif reste excentré. Les Verts ont déjà développé les raisons pour lesquelles ils estiment que ce centre sportif ne doit pas être de portée intercommunale, comme mentionné dans le Plan directeur cantonal, notamment parce qu'il est mal desservi et qu'il couvre un bassin de population relativement réduit. Il s'agit maintenant de diversifier l'offre et d'encadrer les jeunes de manière plus globale et plus réfléchie et aussi, en ce qui concerne les 15-18 ans, à des heures qui dépassent les heures de pratique d'un sport.

M. BÖHLER a pris connaissance du rapport du minorité et félicite Mme MAZZONE quant à sa rédaction et à sa qualité sur la forme. Sur le fond, il a quelques points qu'il aimerait commenter :

Dans les considérations générales, il est indiqué qu'en général, les Vertes et les Verts du Grand-Saconnex n'approuvent pas le développement imposé à l'ensemble du canton. Il a de la peine à comprendre, surtout en politique, comment peut-on approuver ou ne pas approuver un développement qui est obligatoire. Il y a une augmentation de la population dans la région et il faut bien que le canton s'étende, ou alors, il faut pousser les gens dehors. Il ne sait pas quelles autres solutions les Verts proposent pour obtenir une meilleure qualité de vie. En l'occurrence, il faut nécessairement tenir compte de l'augmentation de la population dans le développement de la commune.

Concernant les zones agricoles, les Verts disent qu'il est important de conserver la souveraineté alimentaire. Du point de vue de la commune, M. BÖHLER ne pense pas que les quelques champs qu'il reste permettraient de nourrir l'ensemble de ses habitants. Il n'est même pas sûr que cela soit le cas pour tous les champs suisses pour la totalité de la population suisse. Aujourd'hui, il n'y a plus la souveraineté alimentaire qui était peut-être intéressante lors de la deuxième guerre mondiale, mais cet argument, à son avis, n'a plus de sens.

S'agissant de la route des Nations, les Verts pensent que c'est un aspirateur à voitures. Le problème, c'est que les Verts ont une certaine tendance à l'affirmer. Lui-même comprend des études que cette route des Nations conduirait à une division par deux la circulation sur la route de Ferney.

Le fait est que la création d'une route, d'un tunnel ou quoi que ce soit d'autre ne va pas créer chez les habitants la volonté d'acheter une voiture supplémentaire pour le plaisir de s'y promener. Cette route va simplement essayer d'absorber un tant soit peu l'excès de voitures actuel.

Mme MAZZONE explique que sur la question de l'augmentation de la population, les Verts refusent de penser que tout développement est une fatalité. Ils pensent que le développement et l'augmentation de la population que subit le canton de Genève est notamment créé par une politique fiscale qui favorise les entreprises à s'installer sur son territoire. C'est avis est largement repris dans la prise de position des Verts genevois sur le Plan directeur cantonal.

Sur la zone agricole du Pré-du-Stand et du Grand-Pré, Mme MAZZONE pense qu'effectivement l'agglomération actuellement produit 25 % de ce qu'elle consomme. C'est un chiffre qui préoccupe les Verts.

Face à ce constat, il leur semble plutôt intéressant de réagir en prévenant toute atteinte à la zone agricole existante sur tout le territoire du canton plutôt que de dire que la zone agricole n'a plus aucune utilité. Elle parlait bien du « peu » de souveraineté alimentaire dont le canton peut se targuer.

Le point sur la route des Nations a été développé dans le rapport de minorité, mais elle veut bien le réexpliquer. Ce qui fait remettre en question la nécessité de cette route, c'est une remise en question d'un autre point de vue des partis qui ont présenté ce Plan directeur, que de créer les routes va décongestionner le trafic et va calmer et réduire le trafic. Les Verts n'y croient pas et n'y ont jamais cru, notamment à la lumière des projets qu'ils ont pu voir sur le canton. Si une route ne va pas forcément encourager les gens à s'acheter une voiture, elle va les encourager à l'utiliser.

Mme MAZZONE rappelle que de nouveaux habitants vont prendre place dans le pays de Gex, que la population va, malgré tout et vu la politique fiscale de la région, continuer d'augmenter. Les Verts doutent que la charge de trafic sur la route de Ferney diminue drastiquement et doutent que toutes les personnes qui empruntent actuellement la route de Ferney vont emprunter la route des Nations. Un certain nombre de personnes qui font du transit vont continuer à le faire, malgré la création du tunnel. La charge de trafic va assez rapidement revenir à l'identique.

Toutes ces craintes sont fondées par un souci d'améliorer la qualité de vie, la qualité de l'air de l'agglomération.

M. ECKERT pense que le point concernant la zone agricole est suffisamment important. Il convient de ne pas diminuer encore plus la souveraineté alimentaire qui est effectivement déjà extrêmement faible sur le canton. Il y a également des gens dans ce Conseil qui se sont prétendus être du « Grand-Saconnex écologie ». Il aimerait savoir quelle est leur position par rapport à cette question. Il propose donc un vote nominal sur le premier amendement.

Mme MAMIN-TISSOT informe que le PDC n'est pas non plus convaincu que le développement de Genève est inexorable. Il est possible de partager un développement des entreprises et de la population pour autant que l'on puisse préserver les droits de nos enfants. Nos propres enfants doivent trouver du travail et du logement sur cette commune si possible et sur le canton dans tous les cas.

Par rapport au déclassement du Pré-du-Stand et du Grand-Pré, elle a tenté de défendre une position partagée par les Verts concernant l'agriculture et la souveraineté alimentaire. Cela à l'air d'être une goutte d'eau dans l'océan, mais c'est quand même une goutte d'eau. La qualité de l'alimentation est quand même un certain garant de la santé et il ne faut pas la brader.

Par contre, la position du PDC pourrait lancer un pont entre la gauche et le PLR. Elle avait suggéré que plutôt que de participer à un déclassement total de cette zone, c'était de parler d'un déclassement partiel.

Mme MAMIN-TISSOT propose aux Verts de rentrer en matière sur un déclassement partiel, laissant au Conseil administratif le souci et l'intelligence de décider ce qu'il est utile de déclasser ou pas, en sus de la zone sportive.

Mme MAZZONE remercie Mme MAMIN-TISSOT de cette proposition et de ce pont jeté entre deux extrémités idéologiques. Néanmoins, les Verts ont parlé de fermeté dans leur position et ne souhaitent dès lors pas modifier cet amendement.

Le vote nominal demandé par M. ECKERT pour le premier amendement est soutenu par Mme AMMANE STUDER et M. BALMER MASCOTTO

Le Président a.i. met au vote l'amendement n° 1 : remplacer le 7<sup>e</sup> point par « de refuser le principe de déclassement de la zone agricole du Pré-du-Stand et du Grand-Pré. »

Mme AMMANE		oui	
M. BALMER MASCOTTO		oui	
M. BISE		oui	
M. BÖHLER	non		
Mme BURKHALTER		oui	
Mme BURKHARDT	non		
M. CHOLLET	non		
M. ECKERT		oui	
M. EYA NCHAMA			abstention
Mme GIROD		oui	
M. HULLIGER	non		
M. JIMAJA		oui	
M. LEGERET	non		
Mme MAMIN-TISSOT			abstention
M. MANOLA	non		
Mme MAZZONE		oui	
Mme MICHAUD ANSERMET	non		
M. ORSINI	non		
Mme PERROTIN DURET	non		
Mme PORTIER			abstention
M. STEINER	non		

**Cet amendement est refusé par 8 « oui », 10 « non » et 3 abstentions.**

Le Président a.i. met au vote le deuxième amendement : remplacer le 10<sup>e</sup> point par « de refuser la réalisation de la route des Nations.

**Cet amendement est refusé par 6 « oui » et 15 « non ».**

Le Président a.i. met au vote le troisième amendement : modifié le 16<sup>e</sup> point en enlevant « sans arrêt ni station entre les deux gares ».

**Cet amendement est accepté par 13 « oui », 5 « non » et 3 abstentions.**

M. ECKERT relève que le Conseil municipal est en majorité contre le Plan directeur cantonal, pour des raisons divergentes. Il se demande jusqu'à quel point il serait possible de joindre à la résolution le rapport de minorité et que ces deux objets partent ensemble aux destinataires.

Le Président a.i. signale que les rapports ne sont jamais joints aux résolutions. L'unique possibilité serait de retravailler en commission pour rédiger une nouvelle résolution. Cependant, le délai imparti pour donner l'avis du Conseil municipal sur le Plan directeur cantonal ne permet pas de renvoyer la résolution à la prochaine séance du Conseil municipal.

M. ECKERT demande que le Conseil municipal se prononce sur cette possibilité de joindre les deux rapports de majorité et de minorité à la résolution.

M. ORSINI relève qu'au-delà de l'aspect légal, il y a un aspect pratique. Ce soir, tous les débats sont publics. N'importe quel député ou Conseiller d'Etat qui veut s'intéresser aux sensibilités de ce plénum a accès à un document public avec les prises de position de chacun. Il n'est pas nécessaire de refaire un débat ce soir pour savoir si une nouvelle façon de faire doit être adoptée.

M. ORSINI pense que si cette proposition est acceptée, le Conseil municipal pourrait demander pour n'importe quel sujet de procéder de cette façon. Un avis ultraminoritaire pourrait se retrouver mis en avant au même titre que la totalité des autres commissaires. Il y a deux rapports qui sont pondérés à 50 – 50. Cela introduirait un biais au niveau de la représentativité.

De plus, le rapport des Verts mentionne des choses qui sont strictement fausses au niveau des faits. Les rapports ont une vocation d'information au sein de plénum qui l'a mandaté et non pas au sein d'une autorité supérieure qui va l'exploiter. Il faut faire très attention à ce qui est envoyé à l'Etat.

M. BÖHLER pense que cela n'a aucun sens d'envoyer des rapports. La résolution résume l'opinion générale du Conseil municipal. On ne va pas donner encore le fruit de toutes les discussions. Dans ce cas-là, lui aussi peut demander un délai supplémentaire de trois jours pour qu'il puisse faire également un rapport de minorité.

Le Président a.i. relève qu'il n'est pas là pour décider le bien fondé ou non de transmettre les rapports. La seule question qu'il se pose c'est s'il est possible de le faire ou non. Si oui, le Conseil municipal décidera. Si non, c'est à lui de dire que cette demande ne peut pas être acceptée. Ce soir, il n'a aucun moyen de répondre à cette question. Il devra se renseigner auprès de la Surveillance des communes, ce qui évidemment bloquerait le tout.

Mme MAZZONE aimerait préciser la raison pour laquelle les Verts ont fait cette proposition. Aujourd'hui, il y a une résolution qui dit « le Conseil municipal refuse le Plan directeur cantonal 2030 ». Le groupe des Verts à l'intention de refuser cette résolution. Néanmoins, il n'approuve pas non plus le Plan directeur cantonal 2030. D'où la demande de joindre le rapport de minorité, afin de nuancer la vision que l'on pourrait avoir sur un document qui est réellement complexe, complet, avec beaucoup d'aspects différents qui sont traités.

Même si le rapport n'a aucune valeur légale, il peut être transmis comme information.

M. BÖHLER répond que le Conseil municipal n'est pas là pour annoncer la volonté des partis qui le composent mais pour annoncer sa volonté entière. Si les Verts veulent faire part de leur volonté, qu'ils écrivent au Conseil d'Etat directement. On demande au Conseil municipal de prendre une décision et pas les composantes qui ont fait que cette décision est devenue celle-là.

Le Président a.i. tranche en mettant au vote la résolution :

**Celle-ci est acceptée par 15 « oui », 5 « non » et 1 abstention.**

Une discussion entre M. JIMAJA et ORSINI s'entame. Le Président a.i. lance une motion d'ordre pour clôturer le débat.

### **13. Communications et divers :**

Le Président a.i. encourage les Conseillers municipaux à répondre aux invitations, même s'ils ne peuvent y participer. Cela faciliterait le travail des employés communaux et c'est une question de correction.

M. COMTE résume le calendrier des séances prévues :

Commission aménagement du territoire, mobilité : lundi 16 janvier – double séance concernant la pétition de la boulangerie, le stationnement, le trottoir provisoire.

Commission prévention, sécurité : mardi 17 janvier – double séance concernant la pétition pour un poste de police, rôles des APM, politique de stationnement

Commission affaires sociales, culture, sports : lundi 30 janvier – double séance concernant les accueillantes familiales et le développement du parascolaire.

Groupe de travail Agenda 21 : mardi 31 janvier à 18h30

Commission équipements publics : lundi 6 février à 18h30 concernant la butte du Pommier

Commissions conjointes affaires sociales, culture, sports et équipements publics : lundi 27 février – double séance avec la visite de la Ferme du Pommier et de la Grange

Commission affaires sociales, culture, sports : mardi 28 février à 18h30 pour les travaux de la zone du Blanché et du tennis

Commission aménagement du territoire, mobilité : mardi 28 février à 20h30 concernant la densité de la zone villas et des affaires immobilières.

Pour répondre à Mme MAZZONE, il y a un programme tenu à jour des séances sur CM Net. Il est impossible de les prévoir sur 6 mois, mais il y a déjà deux mois. Il vaut mieux de toute façon réserver dans son agenda personnel les dates réservées aux commissions, selon le calendrier des séances voté en janvier et en septembre de chaque année.

Mme BÖHLER relève que selon la suggestion du Conseil municipal, des dates supplémentaires ont été réservées, soit le mardi soir après les séances du bureau.

Les trois doubles séances de la commission affaires sociales, culture, sports traiteront également de la politique culturelle et sportive de la commune. Il est prévu une audition des TSHM et le dossier sur le développement de la FSASD. Elle reviendra également sur l'emploi des jeunes et l'endettement des jeunes.

Mme BÖHLER informe qu'un sujet est traité à l'ACG en ce moment : l'ensemble des Conseillers municipaux du canton sera invité à se prononcer sur la révision de la CAP, caisse de pension de presque tous les fonctionnaires du canton.

Mme BÖHLER indique que le Conseil administratif voulait présenter ce soir son programme de législature, mais vu l'ordre du jour important, il y a renoncé. Elle propose de l'envoyer par écrit avant les vœux à la population, afin que les Conseillers aient un petit document.

Mme GIROD relève que suite à deux petites remarques faites lors du Conseil municipal du mois de novembre, elle aimerait clarifier sa proposition de budgétiser quelques pelles à neige pour l'hiver 2012. Dans la brochure « Grand-Saconnex », édition 2010-2011, page 37, il y a sous réglementations diverses, un article concernant l'enlèvement de la neige, article 22, f 3 15.04 : « en cas de chutes de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible. Ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcades, aux concierges ou à toute autre personne destinée à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire ».

En considération de ce petit règlement et des nombreux courriers reçus par la commune en janvier-février 2011 concernant le déblayement de la neige, du fait que lors du nettoyage de la commune, celle-ci prête les gants en cuir et les pinces, et pour aider les citoyens à appliquer cette loi, la commune prêtera des pelles à neige pour le développement dans le bon sens du devoir du citoyen.

Elle est vraiment désolée si certains commissaires des finances ont utilisé leur salive et leur encre à sa demande qu'ils trouvent superflue.

M. LEGERET informe que la commission aménagement du territoire, mobilité a eu une conférence très intéressante du Fonds mondial, qui a laissé un certain nombre de documents en anglais. Il a sur sa place les documents français pour les personnes que cela intéresse.

M. JIMAJA a posé tout à l'heure une question à la Conseillère administrative car dans le procès-verbal de la dernière séance, il y a un Conseiller municipal qui disait qu'un certain nombre de partis politiques représentés n'avaient pas présenté de rapport ou des rapports tellement succincts qui confinaient à rien. Comme personne ne peut qualifier un rapport qu'il n'a jamais vu... il reviendra sur ce débat une autre fois.

M. ORSINI répond à M. JIMAJA que lui-même a expliqué lors de la commission des finances que le rapport des Verts était vide.

M. JIMAJA trouve cela drôle, car il ne sait même pas ce qu'il y a dans ce rapport, qu'il n'a jamais vu. Il a simplement précisé qu'il fallait qu'il soit symbolique.

M. ECKERT a quelques informations sur les travaux du GLRD. Vu l'heure « matinale », il les donnera à la prochaine séance.

M. EYA NCHAMA relève qu'à la fin de cette année qui a été très chargée pour les citoyens du Grand-Saconnex, le parti socialiste aimerait dire merci à la population qui a voté pour lui en octobre. En effet, il était numéro 1 au Grand-Saconnex. Il s'en réjouit et voudrait dire merci aux Saconnésiennes et aux Saconnésiens qui ont choisi les candidats socialistes. Le 14 décembre prochain, il y aura les élections au Conseil Fédéral. Le parti socialiste à 46 personnes au National et 11 aux Etats.

M. BÖHLER tient à féliciter le Président a.i. pour le déroulement des débats de ce soir et pour le règlement du Conseil municipal.

Le Président a.i. le remercie car il voulait remercier les Conseillers municipaux pour leur compréhension vu que c'était la première fois qu'il devait gérer les débats.

Le Président a.i. lève la séance à 01h10.

Le Secrétaire

Le Président a.i.

Laurent JIMAJA

Michel POMATTO

*Ann. ment.*